Canadian Heritage | Patrimoine canadien

# A Guide to Federal Programs for the Film and Video Sector

June 2000

Canada

100-06508/

# A Guide to Federal Programs for the Film and Video Sector

June 2000

**Copies of this document are available from the:**

**Department of Canadian Heritage**
**Cultural Industries Branch**
**4th Floor, 15 Eddy Street**
**Hull, Quebec K1A 0M5**

**Telephone: (819) 997-5690**
**Facsimile: (819) 997-5709**

**Internet: http://www.pch.gc.ca**

© Minister of Public Works and Government Services Canada 2000
Catalogue No. CH44-2/2000
ISBN 0-662-64476-X

## Contents


Introduction ..... 1
- Challenges Faced by the Canadian Film and Video Sector ..... 1
- Federal Government Response ..... 1
- About This Guide ..... 2
- Getting the Details ..... 2

Telefilm Canada ..... 3
- Canadian Television Fund - Equity Investment Program ..... 3
- Feature Film Fund ..... 3
- Feature Film Distribution Fund ..... 4
- Versioning Assistance Fund ..... 5
- Canadian Production Marketing Assistance Fund ..... 5
- Loan Guarantee Program ..... 6
- Production Revenue Sharing Program ..... 7
- Official Co-Productions ..... 7
- Canadian Participation in International Film Events ..... 7
- Canada Showcase ..... 7
- Industrial and Professional Development Fund ..... 8
- Multimedia Fund ..... 8
- Kick Start ..... 10
- Emerging Filmmakers Program ..... 10
- Telefilm Canada Contact Information ..... 11

Canadian Television Fund ..... 12
- Licence Fee Program ..... 13
- Equity Investment Program ..... 13
- Canadian Television Fund Contact Information ..... 13

National Film Board of Canada ..... 15
- Co-Production Policy ..... 15
- English Program's Filmmaker Assistance Program ..... 16
- English Program's Aboriginal Filmmaking Program ..... 16
- French Program's *Aide au cinéma indépendant - Canada* ..... 16
- French Program's *Cinéaste autochtone* ..... 17
- French Program's *Cinéaste recherché(e)* ..... 17
- French Program's *Documentaristes résidents* ..... 17
- National Film Board Contact Information ..... 17

Canada Council for the Arts ..... 19
- Grants to Individual Artists in Media Arts ..... 19
- New Media Residencies ..... 20
- Grants for First Productions in Media Arts ..... 20
- Travel Grants for Individual Media Artists ..... 21

Canada Council for the Arts (continued)
Project Grants to Production Organizations for Media Arts Development ....21
Media Arts Presentation, Distribution and Development Program: Dissemination Project Grants ....22
Annual Assistance for Programming ....22
Annual Assistance to Distribution Organizations ....22
Annual Assistance to Media Arts Festivals ....23
Annual Assistance to *Cinémathèques* ....23
Annual Assistance to Media Arts Production Organizations ....23
Aboriginal Media Arts Program (Pilot) ....24
Canada Council Contact Information ....24

Department of Canadian Heritage ....26
Canadian Film or Video Production Tax Credit ....26
Film or Video Production Services Tax Credit ....27
Cultural Industries Development Fund ....28
Canadian Studies Program - Film and Audio-Visual Learning Materials Development Program ....29
Multiculturalism Program ....30

Department of Foreign Affairs and International Trade ....32
International Cultural Relations Program - Film, Video and Television ....32
Program for Export Market Development ....33
Export Development Corporation ....34

Canadian International Development Agency ....36
Development Information Program ....36
CIDA Contact Information ....36

Canadian Independent Film and Video Fund ....37
Film and Video Projects ....37
Multimedia Projects ....37
CIFVF Contact Information ....38

Team Canada Inc ....39
Team Canada Inc Contact Information ....39

Department of Industry Canada ....40
Canada Small Business Financing Program ....40
Canada Small Business Financing Program Contact Information ....40

Annex
National Film Board of Canada - Regional Production Centers ....41

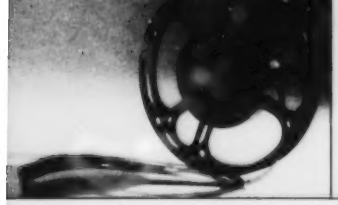

# Introduction

This guide has been prepared in response to ongoing requests for information on the film and video industry in Canada from the general public and from the industry itself. It provides a brief overview of the various federal government financial support programs available to the independent film and video industry in Canada. Please note that the information included in this document is subject to change without notice.

**Challenges Faced by the Canadian Film and Video Sector**

Despite the successes of the last 30 years, Canadian film and television producers still face formidable odds in bringing their works to audiences. The basic market realities of film and video production make it difficult for Canadian producers to raise financing given the small Canadian market. Canadian feature films have a difficult time competing directly with the high-budgeted and widely-publicized foreign feature films that are readily available for Canadian screens. Imported television programming can be acquired for a fraction of the cost of producing it domestically. Furthermore, the film and video distribution sector in Canada is largely controlled by foreign-owned companies. Historically, these firms have not demonstrated an interest in distributing Canadian productions. This situation reduces the opportunities for Canadian productions to be effectively distributed.

This small Canadian film and video market is further fragmented into two distinct markets: Anglophone and Francophone. The Francophone film and video market in Quebec has traditionally been quite distinct from that of the rest of Canada, mainly because a larger percentage of the province's population view Quebec films; however, the audience share for these films fluctuates each year. Like their Canadian English-language counterparts, these films are also being squeezed out of the marketplace by non-Canadian products. Furthermore, Quebec films that achieve success within the province rarely do so outside of it mainly because most French-language films are minimally distributed in the rest of Canada.

**Federal Government Response**

Since the late 1960s, the Canadian government has responded to these basic market realities by creating an incentive - rather than a restrictive - approach to encouraging domestic production through its various policies and programs. Federal policies for the film and video industry have been traditionally developed within a framework that encourages the growth of domestic production and distribution without restricting access to foreign productions. Minimum Canadian content programming requirements for broadcast companies have helped create a demand for domestic production.

Until the late 1980s, both federal and provincial film policies focussed largely on production and less on distribution and exhibition. Increasingly now, both levels of government have focussed attention on how to assist in the distribution and marketing of Canadian productions.

## About This Guide

The Government of Canada remains committed to supporting the Canadian film and video industry, which plays an enormous role in our country's cultural and economic life. Consequently, funds have been initiated for this purpose. Six main federal departments/agencies offer financial support programs for the independent film and video industry in Canada:

- Telefilm Canada,
- The National Film Board of Canada,
- The Canada Council for the Arts,
- The Department of Canadian Heritage,
- The Department of Foreign Affairs and International Trade,
- The Canadian International Development Agency.

This document outlines the various support programs offered by each of these government organizations.

Also included in this document is information on the Canadian Television Fund (CTF), a government-industry partnership. Telefilm Canada administers the Equity Investment Program of the Fund while the Licence Fee Program is administered by the CTF itself.

Although the Canadian Independent Film and Video Fund (CIFVF) is an independent non-profit organization, it has been included in this report because it receives all of its money from federal sources.

Finally, the document describes some federal business and export programs and services that may be of interest to those companies operating in the film and video sector, including Team Canada Inc and the Canada Small Business Financing Program of Industry Canada.

Not described in this report are the numerous provincial government and private sector financial support programs pertaining to the independent film and video industry.

## Getting the Details

More detailed information on a particular program can be obtained by contacting the relevant organization. To facilitate this process, contact information has been included under each appropriate component and/or at the end of each section.

## Telefilm Canada

A key cultural agency of the Canadian government, Telefilm Canada (the Corporation) is dedicated to the development and promotion of the Canadian film, television and multimedia industry. Telefilm is a cultural investor. Its mission is to provide financial assistance and strategic leverage to the industry to produce high-quality productions that reflect Canadian society, including its linguistic duality and cultural diversity, while ensuring their widest possible distribution in Canada and abroad.

Telefilm administers a number of programs, including the Feature Film Fund, the Feature Film Distribution Fund, the Versioning Assistance Fund, the Canadian Production Marketing Assistance Fund, the Multimedia Fund, the Loan Guarantee Program and the National Training Program in the film and video sector. Under the Canadian Television Fund, Telefilm administers the Equity Investment Program. In administering its programs, Telefilm is guided by Memorandums of Agreement or Contribution Agreements with the federal government.

Applicants to all funds must be Canadian-owned and-controlled production, distribution or foreign sales companies.

**Canadian Television Fund - Equity Investment Program**

The Equity Investment Program (EIP) is one of two complementary programs under the Canadian Television Fund (CTF). The EIP is administered by Telefilm Canada. The complementary CTF program is the Licence Fee Program (LFP).

See the CTF listing on page 12 for information on both the EIP and LFP.

**Feature Film Fund**

Telefilm Canada may finance up to 49% of a project's production budget and will not normally invest more than $1.5 million. Telefilm may participate by way of equity investment, secured loans or non-interest-bearing advances.

Eligible productions must have a distribution contract that guarantees the film's theatrical release in Canada within one year of completion. Also, they must have obtained at least 8 points for Canadian content. In the case of a 10-point Canadian content production with a distinctive Canadian point of view or a regional or French-language production, Telefilm may further advance up to 15% of production costs, over and above the maximum investment for these types of projects.

Development assistance levels are the same as those under the CTF - EIP. The total maximum amount allowed under both funds is $100,000 per project or $250,000 per production company.

Telefilm also requires that the film be commercially screened in at least three urban centres in the appropriate language market, in Canada, and be offered for sale in foreign markets. Further, the distribution or foreign sales company must be well established, with a proven track record in those markets for which they acquire rights.

At the production stage, Telefilm Canada requires that the applicant submit a marketing strategy developed in consultation with the film's distributor. The producer must also include promotional expenses in the budget. Any delegation of promotional responsibilities to the distributor must be clearly reflected in the distribution contract.

**Feature Film Distribution Fund**

The Distribution Fund has two components: a Principal Fund which allocates annual lines of credit to established distributors, and an Auxiliary Fund which provides project-by-project assistance to developing distributors.

The Principal Fund may be used to acquire rights to Canadian films, to pay for the marketing of Canadian films and, to a small extent, to secure corporate loans. The films must have obtained at least 8 points for Canadian content.

To be eligible for a line of credit, applicants must have distributed, in the 24 months preceding the application, a minimum of 12 theatrical films in the Canadian market, of which at least two are certified Canadian productions under the criteria of the Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO) or the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC), or are official co-productions.

Of the eligible Canadian productions, at least half must have been produced by an arm's-length company. The applicant must also have signed agreements to distribute no fewer than two eligible Canadian productions within 18 months of filing the application.

English-language Canadian feature films must have been distributed to at least three urban centres in three provinces. French-language feature films must have been distributed to at least three urban centres in Quebec.

Once a distributor has qualified for a line of credit, at least half of all films for which assistance is requested must be produced by arm's-length companies.

To be eligible for the Auxiliary Fund, a distributor must, in the 24 months preceding the application, have been deemed eligible to trigger Telefilm's Feature Film Fund. The distributor must also have distributed two eligible Canadian films produced with Telefilm's participation (or other federal or provincial agencies) in at least three Canadian urban centres or have acquired the rights to two arm's-length productions financed under the Feature Film Fund, that are in production or ready for release at the time of the application.

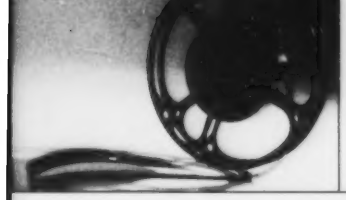

The Corporation will provide 70% of the net admissible marketing costs (net of any other participation than that of the distributor) for distributing Canadian films and Canadian co-productions in the Canadian Francophone market, and will provide 75% of the net admissible marketing costs for distributing Canadian films and Canadian co-productions in the Canadian Anglophone market.

For all these films, half of Telefilm Canada's participation will be provided via a grant that will not be recouped by either the Corporation or the distributor.

**Versioning Assistance Fund**

Telefilm Canada may advance up to 100% of the costs of dubbing or subtitling Canadian productions into one or both of Canada's official languages (English and French). All productions must have obtained at least eight points for Canadian content. Telefilm expects to recoup 40% of its advance for Canadian film productions and 50% for Canadian television productions.

Only Canadian private-sector distribution and foreign sales companies are eligible to apply, except in the case where the rights to a dubbed or subtitled version of a production are covered by a pre-sale agreement at the production stage. In such cases, Canadian private-sector producers may apply, providing they remove pre-sale revenues from the financing structure, to ensure repayment to Telefilm of the advance made for dubbing.

Applications must be accompanied by a marketing strategy and a letter of commitment to broadcast or theatrically release the production within one year. In the case of productions to be dubbed, a standardized dubbing budget must also be included.

Versioning assistance for series will be limited to 65 Canadian episodes (a maximum of 26 per year). Versioning must be done in Canada by Canadian private-sector companies. The cap per company is $200,000.

**Canadian Production Marketing Assistance Fund**

Telefilm Canada may assist Canadian private-sector distribution or foreign sales companies in marketing certified Canadian productions or official co-productions. Eligible applicants must hold all necessary rights for maximum distribution of the production in Canada and/or abroad and have a proven track record in those markets. Applicants may contract a subdistributor to distribute in secondary or foreign markets where they do not have the required expertise. In such cases, qualified Canadian foreign sales companies must first be offered the right to distribute the project.

The Fund consists of a national component for companies distributing within Canada and an international component for foreign sales companies. Under the national component, Telefilm may finance the following activities:

- Promotion and advertising - costs for launching a Canadian feature film or official co-production. Telefilm Canada's assistance is at the following levels: 75% of the launching costs of eligible English-language productions; and 70% for eligible French-language productions.
- Test marketing - costs for test marketing a Canadian theatrical film in the Canadian market. In this case, Telefilm may advance up to 50% of the costs of marketing tests.

Telefilm may also support other special marketing activities for Canadian productions in the Canadian market.

Distribution companies that have been granted a line of credit through the Distribution Fund do not have access to the national component of the Marketing Assistance Fund unless they have expended their line of credit.

Under the international component, Telefilm Canada may finance the following activities:

- Campaign creation - costs of creating and producing advertising and promotional materials for use at foreign markets; and
- Advertising - costs of placing advertisements in international newspapers, magazines and trade publications or on closed circuit television at international markets; corporate advertisements are not eligible.

Telefilm Canada's assistance consists of a non-recoupable advance of up to 50% of the costs. The cap per company is $50,000.

**Loan Guarantee Program**

This program is designed to provide Canadian financial institutions with loan guarantees and expert appraisal of loan applications submitted by Canadian production, distribution and foreign sales companies.

Telefilm Canada will use its industrial expertise to compliment the financial expertise of the banking institutions by supplying an evaluation of the risks associated with each project and of the borrower's ability to repay the loan. The Loan Guarantee Program is intended primarily for companies or projects that otherwise would be unable to obtain loans in the private sector.

Telefilm Canada can guarantee up to 85% of the maximum amount of the loan, not to exceed $1 million per project or per application. Any loan guaranteed by Telefilm Canada must be fully secured by firm receivables owed to the borrower.

The total amount of Telefilm Canada's outstanding guarantees at any one time will not exceed $25 million.

**Production Revenue Sharing Program**

The Production Revenue Sharing Program was introduced in 1990 to reward production companies that provide Telefilm Canada with an above-average rate of recoupment. The Program allows eligible production companies to obtain 50% of the revenues earned by Telefilm Canada from its investments for use as a development advance or as a complement to the production financing of projects in which Telefilm Canada is participating. A project may be eligible even though it has not received previous Telefilm Canada funding provided the project is certified as Canadian.

**Official Co-Productions**

The official co-production agreements signed between Canada and other countries enable Canadian and foreign producers to pool their resources in order to co-produce films and television programs that enjoy national production status in each of the countries involved. Canada's official co-productions are carried out within the framework of 46 film and television co-production agreements (with 54 countries).

Telefilm administers all international agreements governing official co-productions on behalf of the Government of Canada. In this capacity, the Corporation's role is twofold:

- it receives and evaluates applications for certification of projects as official co-productions; and
- it receives applications for financial assistance under the Canada-France mini-treaties and the English-Language Cinema Plan.

**Canadian Participation in International Film Events**

Telefilm Canada's Festival Bureau coordinates Canadian participation in festivals and organizes several film weeks, retrospectives and special screenings internationally every year.

The Bureau offers various services to producers wishing to participate in a festival and to directors and exporters whose productions are selected. It facilitates the submission of films to festivals, pays the costs of shipping materials and covers the travel expenses of filmmakers whose works are selected for official competition or for an important category in a major festival.

**Canada Showcase**

Telefilm Canada provides funds to Canadian festivals that meet the following objectives:

- position Canadian films front and centre in select Canadian festivals;
- encourage the promotion and marketing of Canadian productions in the target territory; and
- promote an awareness of the quality of Canadian cinema.

The amount of Telefilm Canada's subsidy will be based on a number of factors, including how well the event meets the objectives of the Fund.

**Industrial and Professional Development Fund**

Through grants, Telefilm Canada participates in a number of activities that contribute to the above-the-line professional development in the Canadian film, television and multimedia industry. For example, Telefilm Canada helps to fund seminars, lectures and workshops in which Canadian and international experts in the field offer their knowledge and experience in the areas of financing, creation, production and distribution.

**Multimedia Fund**

The Multimedia Fund has three main objectives:

- support financially the development, production and marketing of high-quality, original, interactive Canadian multimedia works in both official languages intended for the general public;
- provide Canadian consumers with greater access to Canadian cultural multimedia products; and
- assist in the growth and development of a Canadian multimedia production and distribution industry that is competitive in national and international markets.

*Eligible Productions*

Telefilm will provide financial assistance for the production of original, entertainment, educational and edutainment products, published on any format or distributed through on-line services, and directed at the general public. Productions must be interactive and contain at least three of the following elements: text, sound, graphics, still images, and live-action video or animation.

In general, the following products will not be eligible: those with a specific corporate, industrial or promotional focus, as well as games intended for the video-arcade market. In addition, productions containing excessive violence, sexual violence or sexual exploitation will not be eligible. Telefilm reserves the right to apply its final judgement in this regard.

In all cases, Telefilm will try to foster close cooperation between the producer-publisher and the distributor, as early as possible in the project's development. At the development stage, Telefilm will give priority to projects which have obtained a letter of intent regarding distribution.

To obtain financial assistance for production or marketing/distribution, a company applying for assistance must already have secured a contractual commitment from an established distributor (if applicable).

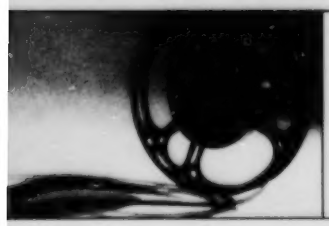

*Eligible Applicants*

Canadian multimedia development, production and publishing companies are eligible.

Companies must be financially sound and possess the required expertise to successfully complete the project; however, priority will be given to small and medium-sized companies.

*Financial Participation*

Telefilm will provide development financial assistance in the form of an advance that will not exceed the lesser of the following: 50% of the development budget or $75,000. Telefilm's support is provided for the production of a prototype, the drafting of the final version of a storyboard, and the development of a marketing strategy.

Telefilm will provide production and marketing financial assistance in the form of an interest-free, unsecured loan for an amount that may not exceed the lesser of the following:

- 50% of the production budget or $250,000; and
- 50% of the marketing budget or $150,000.

Telefilm's production support is provided for the production of a final, market-ready version of the product, including localization of the product. Telefilm's participation in marketing is intended primarily for the creation of national or international marketing campaigns (design costs, creating and market testing of advertising, Internet sites, etc.); promotion and publicity for launches or in international trade publications; localization of the product; and marketing-specific initiatives. For productions that will be distributed by an on-line service, operating, maintenance and updating expenses will be allowed for the first twelve months of on-line distribution.

Recognizing that some applicants will be unable to fulfill the Fund's corporate analysis criteria or demonstrate on a corporate level their ability to repay their loan, Telefilm has created an envelope for assistance to production and marketing projects by these companies. A maximum of 15% of the Multimedia Fund will be available for such projects. These loans will not exceed $100,000 per production project, or $60,000 per marketing project, and applicants will be required to meet the repayment and royalty terms for production and marketing assistance as described in these guidelines.

Generally, in addition to the repayment of its production or marketing loan, Telefilm will collect royalties on projects earning more than $100,000 in net revenues. Telefilm's royalties on the project's net revenues over $100,000 will be equal to the Fund's percentage participation in the project's final production costs. These royalties will not exceed 20% of Telefilm's total financial participation in the project.

**Kick Start**

Kick Start is administered jointly by the Directors Guild of Canada - British Columbia District Council and Telefilm Canada. The program is designed to assist emerging filmmakers.

The program awards $10,000 to each of five winning directors for the production of a ten-minute dramatic film or video. The projects must be completed within a year and have a maximum cash budget of $25,000. Applicants must be Canadian citizens or landed immigrants residing in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Yukon, Northwest Territories or Manitoba.

**For more information, please contact:**

Crawford Hawkins
Directors Guild of Canada, British Columbia District Council
430 - 1152 Mainland Street
Vancouver, British Columbia V6B 4X2

Telephone: (604) 688-2976
Facsimile: (604) 688-2610

OR

Shelley Nowazek
Communication Consultant
Telefilm Canada
350 - 375 Water Street
Vancouver, British Columbia V6B 5C6

Telephone: (604) 666-1566
Telephone: 1 800 663-7771 (toll free)
Facsimile: (604) 666-7754

**Emerging Filmmakers Program**

The Emerging Filmmakers Program is designed for up-and-coming directors from New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island who are looking for an opportunity to launch their careers.

Telefilm Canada will provide investments of up to $15,000 (to a maximum of 49% of the budget) for production or post-production completion of new works from emerging filmmakers residing and working in the Atlantic provinces.

The Program consists of an annual competition juried by a panel of four renowned professionals, one from each of the four Atlantic provinces, who work in the audiovisual industry.

**For more information, please contact:**

Ralph Holt
Regional Director, Atlantic Region
Telefilm Canada
3rd Floor, 1684 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia B3J 2A2

Telephone: (902) 426-8425
Facsimile: (902) 426-4445

**Telefilm Canada Contact Information**

For more information, please contact one of the Telefilm Canada offices below:

Head Office: Telefilm Canada
7th Floor, 360 Saint Jacques Street
Montréal, Quebec H2Y 4A9

Web site: *http://www.telefilm.gc.ca*

Telephone: (514) 283-6363
Telephone: 1 800 567-0890 (toll free)
Facsimile: (514) 283-8212

Toronto: 22nd Floor, Bloor Street West
Toronto, Ontario M4W 3E2

Telephone: (416) 973-6436
Telephone: 1 800 463-4607 (toll free)
Facsimile: (416) 973-8606

Halifax: 3rd Floor, 1684 Barrington Street
Halifax, Nova Scotia B3J 2A2

Telephone: (902) 426-8425
Telephone: 1 800 565-1773 (toll free)
Facsimile: (902) 426-4445

Vancouver: 310 - 440 Cambi Street
Vancouver, British Columbia V6B 2N5

Telephone: (604) 666-1566
Telephone: 1 800 663-7771
Facsimile: (604) 666-7771

## Canadian Television Fund

The Canadian Television Fund (CTF) was created in 1996 to increase the quality and quantity of distinctly Canadian programming available to Canadian viewers and to enhance the broadcast system's capacity to produce and distribute such programming. The CTF assists in the production of distinctly Canadian programming in the under represented categories of drama, variety, children's shows, documentaries and performing arts in English, French and Aboriginal broadcast markets. All productions must have a Canadian broadcaster commitment to schedule the program in prime time within two years of completion.

The Fund operates as an independent, non-profit corporation, governed by a Board of Directors composed of members from the television, cable, production and film and video distribution industries, as well as from Canadian Heritage and Telefilm Canada.

Since its creation, the demand has outstripped the available resources of the Fund. In response to this continued oversubscription, the CTF Board refocused the Fund and introduced more stringent Canadian content requirements in keeping with its cultural mandate. As a basis for entry to the Fund, a project must meet the CTF's Essential Requirements, which are as follows:

- the project speaks to Canadians about and reflects Canadian themes and subject matter;
- the project has 10/10 points on the CAVCO scale, or the maximum number of points applicable to the project (treaty co-productions are also eligible);
- underlying rights are owned, and significantly and meaningfully developed, by Canadians; and
- the project is shot and set in Canada.

All eligible productions must be under Canadian ownership and Canadian executive and creative control and have received a commitment from a licensed Canadian television broadcaster to be broadcast during prime time within two years of their completion. "Prime time" for most genres of programming is between 7 p.m. and 11 p.m., although for children's programming, "prime time" is defined as the time when the largest audiences of children are available, while for youth programming, "prime time" is between 4 p.m. and 11 p.m. Aboriginal-language productions are eligible, provided they meet certain criteria.

The CTF has two complementary funding programs: the Licence Fee Program (administered by the Canadian Television Fund) and the Equity Investment Program (administered by Telefilm Canada). Eligible projects may apply to and receive funding from either program, or both.

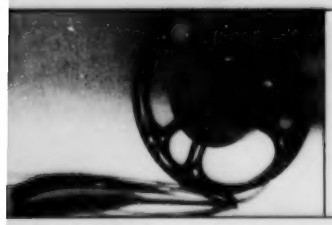

**Licence Fee Program**

The CTF's Licence Fee Program (LFP) is a market-driven funding initiative that contributes to distinctly Canadian television productions using objective and transparent criteria to determine production eligibility. The program is a "top-up" fund that supplements the cash licence fees paid by Canadian broadcasters for eligible programs. As such, the LFP's contribution forms a part of the total licence fees used in the financing of Canadian television productions. This licence fee top-up may be supplemented by one or more of the bonuses for regional productions and French-language productions.

**Equity Investment Program**

The Equity Investment Program's (EIP) assistance takes the form of direct cash investments, which result in undivided copyright ownership in eligible productions (including treaty co-productions). The EIP may take an equity participation of up to 49% of an eligible production, though its average investment in recent years has not exceeded 30%. In certain cases, the EIP may also participate in productions through loans, advances and contributions (however, the combination of equity and non-equity participation will not exceed 70% of the production costs). The EIP's participation in eligible series and made-for-television movie production is subject to caps.

The EIP also assists the development of Canadian television programs through non-interest bearing advances of up to 50% of eligible costs, to a maximum of $100,000. A financial contribution of at least 20% (drama) or 15% (other genres) is required from a broadcaster.

**Canadian Television Fund Contact Information**

Information for both LFP and EIP may be obtained on-line at the Canadian Television Fund's Web site at the following address:

Web site: *http://www.canadiantelevisionfund.ca*

For information regarding the LFP, please contact:

Garry Toth
Executive Director
Canadian Television Fund - Licence Fee Program
802 - 45 Charles Street East
Toronto, Ontario M4Y 1S2

Telephone: (416) 975-0766
Telephone: 1 877 975-0766 (toll free)
Facsimile: (416) 975-2680

For information regarding the EIP, please contact:

François Macerola
Executive Director
Canadian Television Fund - Equity Investment Program
c/o Telefilm Canada
7th Floor, 360 Saint-Jacques Street
Montreal, Quebec H2Y 4A9

Telephone: (514) 283-6363
Telephone: 1 800 567-0890 (toll free)
Facsimile: (514) 283-8212

Information may also be obtained from any of Telefilm's regional offices, which are located in Halifax, Toronto and Vancouver. See the Telefilm listing on page 11 for the address and telephone numbers of the regional offices.

## National Film Board of Canada

The National Film Board of Canada (NFB) is a unique centre for the creation of audiovisual materials. It is a producer and distributor of Canadian audiovisual materials rather than a funding agency. Created by an Act of Parliament in 1939, the National Film Board of Canada's mandate is to promote the production and distribution of audiovisual works that interpret Canada to Canadians and to other nations. In its mission statement, the Board expresses its mandate as follows:

"The National Film Board of Canada enriches Canadian society through the production and distribution of audio visual works which: provoke discussion and debate on important topics; explore the creative potential of the audio visual media; and achieve recognition by Canadians and others for excellence, relevance and innovation."

In 1998-99, the National Film Board's parliamentary appropriation amounted to $56.7 million. The NFB has its own staff filmmakers but works primarily with freelancers or in co-production with private-sector companies in the production of documentaries, animated shorts, productions for children, CD-ROMs and interactive productions. In 1998-99, the NFB produced 64 original NFB productions and 34 original co-productions. Of the 98 original films produced in that year, 62 were English-language productions, 30 were French-language productions and 6 were multilingual productions.

The NFB is composed of two programs:

- the English Program, which assists independent filmmakers through the Filmmaker Assistance Program and the Aboriginal Filmmaking Program; and
- the French Program, which assists filmmakers through the *Aide au cinéma indépendant (Canada)*, the *Cinéastes autochtones* and *Cinéaste recherché(e)* competitions as well as the *Documentaristes résidents* program.

The following co-production policy of the NFB applies to both the English and French Programs.

**Co-Production Policy**

Independent producers interested in co-producing high-quality films, videos and multimedia projects with the NFB are encouraged to submit their projects. The NFB participates in co-productions as a full partner - contributing

creatively to a film's editorial vision and providing financial resources and/or technical and human resources.

According to its mandate as a public distributor and, depending on its level of financial participation, the NFB negotiates appropriate Canadian and/or international distribution rights. Canadian independent producers can co-produce with any of the English and French production centres located in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Moncton and Halifax.

When selecting projects, the NFB will exercise its judgement in choosing productions that meet its goals and mandate. Proposals should generally be submitted at the development phase but the Board will also consider projects in production. Television series and industrial, promotional, training and sponsored productions are not eligible.

**English Program's Filmmaker Assistance Program**

The NFB also plays a valuable role in encouraging the development of the next generation of filmmakers. It does so by providing talented young people with the means to complete their films and thereby gain recognition in the film community. The English Program's Filmmaker Assistance Program (FAP) offers assistance for the production of films from all over Canada.

Applicants to FAP must be Canadian citizens or landed immigrants. FAP is available to emerging filmmakers (excluding film students) who have made fewer than four films (excluding student films). Documentaries, short dramas and animation films are eligible for the Program. Generally, FAP offers assistance toward the cost of processing, printing and post-production services.

**English Program's Aboriginal Filmmaking Program**

The English Program Branch also administers the Aboriginal Filmmaking Program. The NFB has earmarked $1 million a year to be used exclusively for NFB productions or co-productions with independent Aboriginal filmmakers. The overall goal of the Program is to provide Aboriginal filmmakers with more equitable opportunities to make films - thus ensuring a more diverse spectrum of perspectives, visions and stories in Canadian cinema. The Program's main focus is on documentary productions.

**French Program's *Aide au cinéma indépendant - Canada***

The *Aide au cinéma indépendant - Canada* program provides assistance for the production of French-language films (documentary, animation, drama) from across Canada which are particularly innovative in their form or content and might otherwise not get made.

Assistance is in the form of equipment loans and technical services directly related to the production or post-production of a film or video project.

Film school projects, promotional films, advertisements, public service announcements and educational films are not eligible.

**French Program's *Cinéaste autochtone***

The NFB's French Program's *Cinéaste autochtone* competition gives French-speaking Aboriginal people a chance to direct their first professional film with the support of a team including an experienced NFB filmmaker during a paid internship of up to 18 months.

**French Program's *Cinéaste recherché(e)***

*Cinéaste recherché(e)* is a one-year internship program that allows the successful candidate to direct his/her first animated film. This competition takes place on an annual basis.

**French Program's *Documentaristes résidents***

Under the *Documentaristes résidents* program, six documentary filmmakers are hired as resident directors for a three-year term, during which time they must each direct two documentaries.

**National Film Board Contact Information**

The NFB has production centres across Canada - in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal and Halifax for the English Program, and in Toronto, Montréal, and Moncton for the French Program. Filmmakers and producers should contact the regional production centre closest to them for further information on the programs described above. Addresses, contact names, telephone and fax numbers for each regional centre are listed in the annex.

Head Office: National Film Board of Canada
Constitution Square
1560 - 360 Albert Street
Ottawa, Ontario K1A 0M9

Web site: *http://www.nfb.ca*

Telephone: (613) 992-3615
Facsimile: (613) 947-2537

**Operational Headquarters:** Norman McLaren Building
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4

**Postal Address:** P.O. Box 6100
Station Centre-ville
Montreal, Quebec H3C 3H5

Telephone: 1 800 267-7710 (toll free)
Telephone: (514) 283-9000 (Montréal area)
Facsimile: (514) 283-8971

## Canada Council for the Arts

The Canada Council for the Arts is an arm's length organization created by the Parliament of Canada in 1957 to foster and promote the arts. To fulfil this mandate, the Council offers a broad range of grants and services to professional Canadian artists and arts organizations. Established as part of the Canada Council in 1983, the Media Arts Section is intended to encourage professional artists to work innovatively and experimentally with communications technologies and related media.

Individual applicants to the Media Arts Section must be Canadian citizens or permanent residents of Canada and professional artists who have committed themselves to the disciplined process of making art. Incorporated, non-profit Canadian media arts organizations or artist-run centres must have a board of practising artists and an established administrative structure. They must also have demonstrated a serious, ongoing commitment to the presentation, distribution or production of Canadian independent media artworks.

Some Media Arts programs changed in the spring of 2000. Please contact Marilyn Burgess, Media Arts Section Officer, at the telephone number listed on page 25 for information on program changes.

**Grants to Individual Artists in Media Arts**

Grants to Individual Artists in Media Arts assist independent artists working with media art forms as mediums of creative expression. The grants are intended to support artistic expression through innovation and experimentation with form, content or technology in a variety of genres. This support is available to professional media artists through the following programs:

- Grants to Video Artists;
- Grants to Film Artists; and
- Grants to New Media and Audio Artists.

Each of these three programs provides Creative Development Grants and Production Grants. While both directors and scriptwriters may apply for a Creative Development Grant, only directors may apply for a Production Grant.

Creative Development Grants support artists to undertake a program of work that advances their individual creative development. Eligible activities include professional development, project development, research, scriptwriting, concept development, workshops with actors, experimentation with techniques and travel. Production Grants support the direct costs of production of a specific film, video, new media or audio project.

Eligible costs include subsistence to a maximum of $2,000 per month in all programs. Applicants to the Creative Development Grants may request up to $20,000. Production Grants applicants may request grants of up to $50,000 for video, $60,000 for film, $35,000 for new media and $15,000 for audio.

**Deadline Dates for Film and Video:** April 1, November 1
**Deadline Date for New Media and Audio:** November 1
**Program Officers:** Film - Marilyn Burgess
Video - TBA
New Media and Audio - TBA

**New Media Residencies**

New Media Residencies encourage creative collaboration and knowledge exchange between artists and other sectors of society that are working with new or emergent technologies. This program component also assists artists in developing professionally through exposure to a range of expertise. The residencies initiative supports projects that provide mutual benefit to artists and host organizations.

Support is available to professional media artists for the following:

- Research Residencies: The grant pays for expenses related to a program of work that advances individual creative expression and growth as a practitioner.
- Production Residencies: The grant pays for the direct costs of production of an independent media artwork, and includes some research and development costs.

**Deadline Date:** November 1
**Program Officer:** TBA

**Grants for First Productions in Media Arts**

The program supports emerging media artists' first independent professional film, video, audio or new media productions. Applicants must have completed basic training in the production of media arts work, either formally or informally (e.g., production courses, workshops). The program is open to artists who are self-taught in media arts or who have been involved in the creative process in the media arts (e.g., scriptwriters, directors of photography, multimedia designers) but have not completed their own first independent professional media art production.

Applicants may request up to $16,000 to pay eligible production costs (up to $10,000 for audio projects).

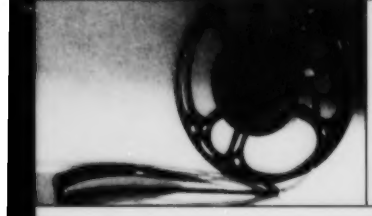

**Deadline Date:** April 1, November 1
**Program Officer:** Marilyn Burgess

**Travel Grants for Individual Media Artists**

Travel Grants for Individual Media Artists assist independent media artists to travel on occasions important to the development of their artistic practice or career. The program provides two categories of support:

- presentation travel - allows individuals to travel with their work to festivals or exhibition venues to which they have been invited; and
- professional development travel - allows individuals to attend work shops, residencies, symposia and conferences.

Travel related to the research, development or production of a project is not supported under this program. An amount of $500, $1,000, $1,500 or $2,000 may be requested, depending on the travel distance.

**Deadline Date:** Anytime
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Project Grants to Production Organizations for Media Arts Development**

This program supports time-limited projects initiated by Canadian non-profit, artist-run organizations, groups or collectives that are intended to provide enhanced opportunities for the production of independent media artworks by Canadian artists. Projects must address specific production needs in the communities that applicants serve or intend to serve. Applicants are encouraged to work in partnership with other organizations, groups, collectives, public institutions and for-profit companies to address these needs.

Applicants may request up to $20,000 to:

- pay salaries, fees and travel costs for technicians, artists and project administrators;
- rent equipment and facilities; and
- pay for technical services and materials.

Grants may also be used to provide direct financial support to artists.

**Deadline Dates:** May 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Media Arts Presentation, Distribution and Development Program: Dissemination Project Grants**

Dissemination Project Grants assist non-profit Canadian arts organizations and groups to undertake innovative, short-term projects. Eligible projects must present and disseminate independent Canadian media artworks in a critical context with a view to developing increasingly knowledgeable, appreciative and committed audiences. Examples might include curated events, broadcasting initiatives, touring exhibitions, and special marketing and development activities.

These grants contribute to costs such as programmers, curators and artists fees, rental of films and videos, costs of writing and publishing critical commentary to accompany presentations, and marketing and audience development costs. Applicants may request up to $20,000 for presentation, circulation, audience development or market development/distribution projects and up to $10,000 for publication projects.

**Deadline Dates:** May 15, November 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance for Programming**

Annual Assistance for Programming assists Canadian non-profit, artist-run organizations that present and disseminate independent Canadian media artworks to the public through an annual, ongoing program of presentation. These grants contribute to the direct costs of research, presentation, curatorial text and audience development. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received, but this program can cover only the costs of programming independent media artworks produced by Canadian artists.

**Deadline Date:** May 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Distribution Organizations**

The Canada Council offers annual assistance to Canadian non-profit, artist-run media arts distribution organizations. Organizations must demonstrate a serious commitment to the distribution needs and interests of Canadian artists producing independent film, video, new media and audio artworks by:

- making their work accessible to the public, and
- providing them with a financial return from the sale, rental and licensing of their work.

The annual grant level approved by the Canada Council is normally maintained for two years. Assistance contributes to the direct costs of distribution activities and services (including acquisition), promotional activities and services, as well as administration.

**Deadline Date:** November 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Media Arts Festivals**

Annual Assistance to Media Arts Festivals supports festivals to advance the development, understanding and appreciation of Canadian, independent media artworks by publicly presenting these works within a critical context, with a view to developing increasingly knowledgeable and committed audiences. These grants contribute only to the direct costs associated with presenting independent Canadian media artworks at the festival occurring in the calendar year following the application deadline. There are no minimum grants but grants normally fall in the range of $5,000 to $25,000.

**Deadline Date:** November 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to *Cinémathèques***

Annual Assistance to *Cinémathèques* supports the work undertaken by these institutions to advance the development, understanding and appreciation of Canadian independent media artworks. Grant support is specifically directed at the activities carried out by the cinémathèques that relate to independent work by Canadian media artists. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received. Applicants may receive less than the full amount requested. The annual grant level approved by the Canada Council is normally maintained for two years.

**Deadline Date:** November 15
**Program Officer:** Zainub Verjee

**Annual Assistance to Media Arts Production Organizations**

This is a multi-year program offering operating and equipment acquisition assistance to Canadian non-profit, artist-run media arts organizations. Operating assistance helps pay the costs of administration; access to equipment and technical services; production and co-production programs; production funding programs; artist-in-residence programs; professional

development activities; research and analysis activities; newsletters; and other services, facilities or activities that advance Canadian artists' creation and production of independent media artworks. Equipment acquisition assistance helps pay the costs of acquiring media arts production and post-production equipment. There are no minimum or maximum grants that may be requested or received. The level of annual operating assistance approved by the Canada Council is normally maintained for two years.

**Deadline Date:** October 1
**Program Officer:** David Poole

**Aboriginal Media Arts Program (Pilot)**

The Aboriginal Media Arts Program is a pilot project that offers grants to individual Aboriginal artists to develop their career as media artists and to help produce independent media artworks. This program offers two components: Creative Development Grants and Production Grants.

Established artists who have directed at least one non-student, professional media artworks may request the following:

- Creative Development Grants up to $20,000; or
- Production Grants of up to $60,000 for film production; up to $50,000 for video production; up to $15,000 for audio production; or up to $35,000 for new media production.

Emerging artists who have not directed a non-student, professional media artwork but have completed basic training in media arts production (formally or informally) or have an experienced mentor or creative team who has agreed to work on their production, may request the following:

- Creative Development Grants in the amount of $3,000 or $5,000; or
- Production Grants of up to $16,000 for a production in film, video or new media; up to $10,000 for an audio production.

**Program Officer:** Ian Reid

**Canada Council Contact Information**

Canada Council for the Arts
350 Albert Street
P.O. Box 1047
Ottawa, Ontario K1P 5V8

Web site: *http://www.canadacouncil.ca*

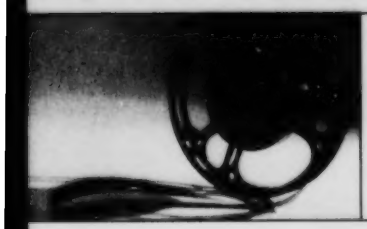

Telephone: 1 800 263-5588 (toll free)
Telephone: (613) 566-4414 (Ottawa area)
Facsimile: (613) 566-4409

**Contacts**

David Poole, Head, Media Arts Section
Extension: 4250

Marilyn Burgess, Media Arts Section Officer
Extension: 4252

TBA, Video and New Media, Media Arts Section Officer
Extension: 4251

Zainub Verjee, Media Arts Section Officer
Extension: 4253

Ian Reid, Aboriginal Peoples Officer
Extension: 4428

## Department of Canadian Heritage

The Department of Canadian Heritage was created in June 1993 to consolidate national policies and programs that maintain Canada's cultural sovereignty and promote Canadian identity. The Department is responsible for arts and heritage, broadcasting, cultural industries, Canadian identity, multiculturalism, national parks and national historic sites, official languages and sport.

**Canadian Film or Video Production Tax Credit**

The Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO) co-administers the Canadian Film or Video Production Tax Credit (CPTC) with the Canada Customs and Revenue Agency. The CPTC is a fully refundable tax credit for eligible films and videos produced and owned by qualified taxable Canadian corporations and is available at a rate of 25% of eligible salaries and wages expended after 1994. Eligible salaries and wages qualifying for the tax credit may not exceed 48% of the cost of the production, net of assistance, as certified by the Minister of Canadian Heritage. The tax credit can provide assistance for up to 12% of the cost of a production, net of assistance.

In order for a production to qualify as Canadian content for tax credit purposes through CAVCO, the production must meet the following criteria for key creative personnel and project costs. First, the producer - or the individual who controls and is the central decision maker of the production from beginning to end - must be Canadian. Furthermore, a production must receive 6 out of the following 10 points for Canadians in key creative positions:

| | |
|---|---|
| Director | 2 points |
| Screenwriter | 2 points |
| Lead Performer | 1 point |
| Second Lead Performer | 1 point |
| Director of Photography | 1 point |
| Picture Editor | 1 point |
| Music Composer | 1 point |
| Art Director | 1 point |
| TOTAL | 10 points |

In addition, either the position of screenwriter or director must be filled by a Canadian. It is also mandatory that either the lead or second lead performer be Canadian.

The cost criteria for a Canadian content production states that not less than 75% of the costs paid to persons for services relating to the film or video must be paid to Canadians. This amount does not include fees paid to the producer and the key

creative personnel. Furthermore, not less than 75% of the aggregate cost of post-production and laboratory work, processing and final preparation must be incurred in Canada. The guidelines for animated productions are very similar to the criteria for live-action productions with some changes made to conform to the practices of animation production.

Some production genres are ineligible for the tax credit, including news programs, talk and game shows, sporting and awards events, reality television, productions that solicit funds, pornography, advertising and industrial or corporate productions.

In addition, the credit may not be claimed where the Film or Video Production Services Tax Credit has been claimed.

**Contact Information**

Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO)
Department of Canadian Heritage
Les Terrasses de la Chaudière
6th Floor, Room 113
15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *http://www.pch.gc.ca/cavco*

Telephone: 1 888 433-2200 (toll free)
Telephone: (819) 997-6861 (Ottawa-Hull area)
Facsimile: (819) 997-6892
E-mail: *cavco_bcpac@pch.gc.ca*

**Film or Video Production Services Tax Credit**

The Film or Video Production Services Tax Credit (PSTC) is the second of two programs co-administered by CAVCO and the Canada Customs and Revenue Agency. The PSTC is a mechanism designed to encourage the employment of Canadians by a taxable Canadian- or foreign-owned corporation with a permanent establishment in Canada. The activities of the corporation must be primarily film or video production or production services. The program will make Canada a more attractive place for Canadian and foreign film and video production, which brings significant benefits to the Canadian economy.

The tax credit is equal to 11% of salary and wages incurred after October 1997, paid to Canadian residents - or taxable Canadian corporations for amounts paid to employees who are Canadian residents - for services provided

to the production in Canada. The refundable tax credit has no cap on the amount that can be claimed.

The total cost incurred for the production must exceed CAN$1 million. In the case of series, the total cost must exceed CAN$200,000 per episode - except in the case of episodes under 30 minutes, which must exceed CAN$100,000 per episode.

Some production genres are ineligible for the tax credit, including news programs, talk and game shows, sporting and awards events, reality television, productions that solicit funds, pornography, advertising and industrial or corporate productions.

In addition, the credit may not be claimed where the Canadian Film or Video Production Tax Credit has been claimed.

**Contact Information**

Canadian Audio-Visual Certification Office (CAVCO)
Department of Canadian Heritage
Les Terrasses de la Chaudière
6th Floor, Room 113
15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *http://www.pch.gc.ca/cavco*

Telephone: 1 888 433-2200 (toll free)
Telephone: (819) 997-6861 (Ottawa-Hull area)
Facsimile: (819) 997-6892
E-mail: *cavco_bcpac@pch.gc.ca*

**Cultural Industries Development Fund**

The Cultural Industries Development Fund (CIDF) targets entrepreneurs working in book and magazine publishing, sound recording, film and video production and multimedia. Its objective is to support Canadian cultural production by providing a range of financial services, especially term loans. The Fund was created through capital provided by the Department of Canadian Heritage and is administered by the Business Development Bank of Canada. Since its inception in 1991, the CIDF has helped many entrepreneurs in the cultural field.

The CIDF is a flexible tool intended for dynamic Canadian-owned cultural businesses with a high potential for success and the desire to improve their businesses. In certain cases, this financing could be made in conjunction with a conventional loan from an outside lender or from the Bank. Support offered by the Fund consists of loans ranging from $20,000 to $250,000 for working capital, expansion projects and

various other initiatives geared to long-term growth and viability.
To be eligible, applicants must be Canadian-owned companies that have been in business for at least two years - or operated by persons with prior pertinent industry experience. Firms must also have adequate financial resources to ensure payment of all debts and loans assumed by the company.

**Contact Information**

For details on the program, please contact:

Jean-François Venne
Policy Analyst
Cultural Industries Development Fund
Department of Canadian Heritage
4th Floor, 15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *http://www.pch.gc.ca/culture/cult_ind/cidf_e.htm*

Telephone: (819) 997-4492
Facsimile: (819) 997-4169
E-mail: cidf_fdic@pch.gc.ca

For details on the financial and eligibility criteria, please contact:

Business Development Bank of Canada
(various regional offices across Canada)

Web site: *http://www.bdc.ca/*

Telephone: 1 888 INFO-BDC / 1 888 463-6232 (toll free)

**Canadian Studies Program -**
**Film and Audio-Visual Learning Materials Development Program**

The Canadian Studies Program supports the development of Canadian Studies learning tools and materials for use by educators and by the general public. Applicants may request up to 50% of the funds required for the research and development costs incurred to develop audio-visual learning tools

There are two funding components: the Annual Funding Competition and an Annual Call for Proposals. Deadline for receipt of applications made to the Annual Funding Competition is November 1 (postmarked) of each year. On November 1st of each year, the Canadian Studies Program will announce

the theme for its Annual Call for Proposals. A different theme will be selected each year in the field of Canadian Studies.

**Contact Information**

Department of Canadian Heritage
Canadian Studies Program
7th Floor, 15 Eddy Street
Ottawa, Ontario K1A 0M5

Web site: *http://www.pch.gc.ca/csp-pec/*

Telephone: (819) 994-1315
Facsimile: (819) 994-1314
E-mail: CSP-PEC@pch.gc.ca

**Multiculturalism Program**

The Department of Canadian Heritage's Multiculturalism Program is one important means by which the Government of Canada pursues the goals of the federal multiculturalism policy. This program focuses on initiatives to achieve the following five objectives:

- to assist in the development of strategies that facilitate the full and active participation of ethnic, racial, religious and cultural communities in Canadian society;
- to facilitate collective community initiatives and responses to ethnic, racial, religious and cultural conflict and hate-motivated activities;
- to improve the ability of public institutions to respond to ethnic, racial, religious and cultural diversity by assisting in the identification and removal of barriers to equitable access and by supporting the involvement of diverse communities in public decision-making processes;
- to encourage and assist in the development of inclusive policies, programs and practices within federal departments and agencies in order that they may meet their obligations under the Canadian Multiculturalism Act; and
- to increase public awareness, understanding and informed public dialogue about multiculturalism, racism and cultural diversity in Canada.

Under the Multiculturalism Program, the Government of Canada provides funding assistance, in the form of grants and contributions, for projects that:

- address at least one Program objective as listed above;
- emphasize social development; and
- highlight community initiative, partnership and self-help.

Project proposals are assessed and recommended by Canadian Heritage staff for approval by the Secretary of State (Multiculturalism/Status of Women) using the terms and conditions for project funding as set out in the publication, Program Guidelines.

The Program accepts funding applications from non-profit or community-based organizations (including ad hoc committees; multicultural and ethno-cultural organizations, associations or centres; non-governmental organizations; coalitions; umbrella organizations). In addition, public institutions, private enterprises (for specific, limited purposes), as well as individual Canadian citizens and landed immigrants may apply.

Although the *Program Guidelines* do not specifically mention film and video, such projects which meet the program's objectives may be considered for funding using the current assessment process.

**Contact Information**

Multiculturalism Program
Department of Canadian Heritage
11th Floor, 15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *http://www.pch.gc.ca/multi/*

Telephone: (819) 953-1970
Facsimile: (819) 997-0880
E-mail: multi_canada@pch.gc.ca

## Department of Foreign Affairs and International Trade

The role of the Department of Foreign Affairs and International Trade is to conduct all official international relations on behalf of Canada and to foster the expansion of Canada's international trade. One of the key objectives of Canada's foreign policy is the projection of Canadian values and culture in the world by promoting universal respect for human rights, the development of participatory government and stable institutions, the rule of law, sustainable development, the celebration of Canadian culture and the promotion of Canadian cultural and educational industries.

**International Cultural Relations Program - Film, Video and Television**

As part of its International Cultural Relations Program, DFAIT provides grants to assist Canadian groups and individuals showcase the best of Canada's culture overseas to foreign audiences.

Grants are awarded on the basis of relevance to the three pillars of Canadian foreign policy, as laid out in the Government statement on foreign policy, *Canada in the World*, and particularly to the third pillar: the promotion of Canadian culture and values abroad. The evaluation of projects is based on artistic quality. It also takes into account cost-effectiveness of proposals and the ability of applicants to undertake international work. Grants are awarded subject to the availability of funds and will generally not exceed 30% of the total budget or the cost of international transport. Grants may be applied for under either of the following two categories.

*The International Market Development Program*

The International Market Development Program promotes Canadian interests abroad by supporting professionals in the Canadian film, video and television industries. Applicants may request grants to facilitate their participation in international events. Central objectives of the program are the sale of applicants' products abroad, and the stimulation of international co-productions. Preference will be given to projects that will help professionals launch international careers and develop international market potential.

*International Marketing Assistance to Canadian Festivals*

The International Marketing Assistance to Canadian Festivals enables Canadian international film festivals to invite foreign buyers. Priority will be given to festivals targeting foreigners affiliated with distribution companies abroad which, by their reputation and marketing experience, can help launch the international distribution of Canadian film, video and television industry products.

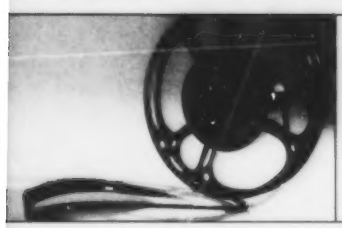

**Contact Information**

Jennifer Rosebrugh
Deputy Director
Arts and Cultural Industries Promotion
Department of Foreign Affairs and International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2

Web site: *http://www.dfait-maeci.gc.ca/arts*

Telephone: (613) 996-2156
Facsimile: (613) 992-5965

**Program for Export Market Development**

The Program for Export Market Development (PEMD) is jointly administered by the Department of Foreign Affairs and International Trade and the Department of Industry Canada. The overall goal of the PEMD is to increase Canadian prosperity and competitiveness in the international marketplace. Specifically, the PEMD aims to increase export sales of Canadian goods and services by sharing the costs of activities that companies normally could not or would not undertake alone, thereby reducing the risks involved in entering a foreign market. Through a partnership-like relationship between government and business, the program encourages long-term focus on target markets with built-in flexibility to respond to changing market conditions.

The PEMD program comprises four major elements: Market Development Strategies (MDS), New-to-Exporting Companies, Capital Projects Bidding and Trade Association Activities.

The key MDS element focuses on assisting companies with the implementation of a simple marketing plan designed to penetrate an international market. Intended for smaller businesses, both experienced and new to exporting, it shares the risk of the international marketing initiatives with the Canadian private sector. The PEMD also provides assistance to companies that are new to exporting to introduce them to export markets without undue financial strain.

The Capital Projects Bidding element of the PEMD supports Canadian companies in bidding for major capital projects outside Canada by contributing to the costs of bid preparation or proposal preparation at the pre-contractual stage.

The Trade Association Activities component supports export market development strategies of national trade and industry associations meeting PEMD eligibility requirements.

The PEMD partnership with Canadian business is an investment in a company's commitment to develop international export markets. It is not a grant, loan or entitlement, but rather a repayable contribution. Repayment of the contribution is based on incremental sales made by the recipient company or contracts obtained.

Although the PEMD does not specifically pertain to the film and video industry, it can help with the export development strategies of companies and associations in this sector.

**Contact Information**

For more information, contact the International Trade Centre nearest to you. A listing of the International Trade Centres can be found at the following Web site address:

Web site: *http://www.infoexport.gc.ca/section2/PEMD_annex-e.asp#1*

OR

Sonya Thissen
Trade Commissioner (Film & Television)
Arts and Cultural Industries Promotion Division
Department of Foreign Affairs and International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2

Web site: *http://www.infoexport.gc.ca*

Telephone: (613) 992-6014
Telephone: (613) 944-0018 (general enquiries)
Facsimile: (613) 995-5965

**Export Development Corporation**

The Export Development Corporation (EDC) is a financially self-sustaining Crown corporation that reports to the Minister of Foreign Affairs and International Trade. This financial services corporation is dedicated to helping Canadian businesses compete and succeed in foreign markets.

The EDC provides a wide range of flexible and innovative financial solutions to exporters across Canada and their customers around the world. For more than 50 years, the Corporation's risk management services - including export-credit insurance, sales financing and guarantees - have become an integral part of the export strategies of many large and small Canadian companies.

Although the EDC does not have any programs that are specific to the film and video industry, it can assist with the exportation of cultural products.

**Contact Information**

Emerging Exporters Team
Export Development Corporation
151 O'Connor Street
Ottawa, Ontario K1A 1K3

Web site: *www.edc.ca*

Telephone: (613) 598-6697
Telephone: 1 888 332-3320 (toll free)
Facsimile: (613) 237-2690

## Canadian International Development Agency

The Canadian International Development Agency (CIDA) is the lead player in delivering Canada's official development assistance program. The Agency supports sustainable development in order to reduce poverty and contribute to a more secure, equitable and prosperous world. Canada, like other industrialized countries, provides development assistance in the form of goods, services, the transfer of knowledge and skills, and financial contributions.

**Development Information Program**

The Development Information Program works with non-governmental and private sector organizations to promote awareness and understanding in Canada of international development issues. The Program contributes to innovative communications projects that highlight Canada's role and the unique contributions Canadians make in developing countries and countries in transition.

To be eligible, projects submitted must address a priority international development issue, stress the unique contributions made by Canadians in developing countries and/or countries in transition, and target a Canadian market. The Program supports a wide variety of projects, including TV and radio productions, magazine articles and inserts, newspaper features, exhibits, journalists' exchanges, conferences and new media projects.

The Development Information Program issues at least one formal Request for Proposals (RFP) every year. Submissions are evaluated by an independent committee that recommends to the Agency the projects that best reflect the Program's mandate. The Program supports projects seeking funding ranging from $5,000 to $250,000. However, due to limited funds and the increasing number of submissions, few contributions are made at the maximum level.

**CIDA Contact Information**

Paul Turcotte
Manager
Development Information Program
Communications Branch
Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec K1A 0G4

Web site: *http://www.acdi-cida.gc.ca/dip*

| | |
|---|---|
| Telephone: | 1 800 230-6349 (toll free) |
| Telephone: | (819) 997-1663 (Hull-Ottawa area) |
| Facsimile: | (819) 953-4933 |
| E-mail: | PID_DIP@ACDI-CIDA.GC.CA |

## Canadian Independent Film and Video Fund

The Canadian Independent Film and Video Fund (CIFVF) is a national private-sector non-profit organization. The mandate of the CIFVF is to support the development of the non-theatrical industry through the creation of films, videos and new media projects which promote lifelong learning and are produced by Canadian independent producers. The CIFVF provides financial assistance to independent producers for the development and production of English- and French-language films, videos and multimedia programs in a variety of subject areas - using the formats of documentary, docu-drama, drama and animation to inform, educate and/or instruct.

The Fund was established in 1991 to continue the work of the federal government's former Canadian Non-Theatrical Production Fund. To ensure that production in both official languages is promoted through the Fund, no less than one-third of the Fund's money is to assist original French-language productions. Likewise, in an effort to acknowledge that non-theatrical activity is carried on in all parts of Canada, the Fund will endeavour to ensure that one-fifth of its monies is devoted to each of the following regions: Atlantic and Northern Canada, British Columbia, the Prairies, Ontario and Quebec.

**Film and Video Projects**

An eligible film, videotape or series must be destined primarily for one or more of the following markets: educational or specialty television, business, education (kindergarten to university level), health, libraries, community groups, cultural or social services. A project must achieve Canadian content status, with no less than eight points out of ten, according to the guidelines of the Canadian Audio-Visual Certification Office.

The applicant to the CIFVF must be the producer of the project. This individual must be a Canadian citizen or permanent resident. As well, the production company or the non-profit production organization must be Canadian-owned and controlled.

The Fund provides partial assistance for up to 49% of the direct costs of a budget for a development or production project in the form of non-equity financial participation (i.e., a grant). For development, the Fund may contribute up to a maximum of 49% of the development budget or $10,000, whichever is lower. Similarly, in relation to production, the Fund may contribute up to a maximum of 49% of the production costs or $50,000.

**Multimedia Projects**

The CIFVF will provide financial assistance for the development, prototype and production of fully interactive multimedia projects that are educational or informational

in content or edutainment in nature. A significant portion of the product's content must include live-action or animated video images. Games are eligible if they are educational or informational in content.

The eligibility rules as to who may apply are similar to those for films and videos. The applicant or producer must be Canadian as must be the production company or non-profit production organization.

The Fund provides partial assistance, in the form of a grant, up to a maximum of 49% of the direct costs of a budget for a multimedia project at three stages: development, prototype and production. The CIFVF will not award more than $60,000 in total to one project.

**CIFVF Contact Information**

Robin Jackson
Executive Director
Canadian Independent Film and Video Fund
203 - 666 Kirkwood Avenue
Ottawa, Ontario K1Z 5X9

Web site: *http://www.cifvf.ca*

Telephone: (613) 729-1900
Facsimile: (613) 729-4610
E-mail: cifvf@achilles.net

## Team Canada Inc

Team Canada Inc is a partnership of federal, provincial and territorial governments helping Canadian companies pursue international business activities. Team Canada provides a wide range of services including the following:

- Skills Development (seminars and workshops on marketing internationally, researching foreign markets, trade financing and trade logistics);
- Market Information (e.g. market studies, sector profiles, market intelligence);
- Counselling and Advice (e.g. export readiness assessment, export plan development, market selection);
- Market Entry Services (e.g. participation in trade fairs, trade missions, partnership development);
- Trade Financing (e.g. market development financing, working capital, foreign buyer financing, insurance); and
- On-the-Ground Support Abroad (e.g. market access, international business contacts, foreign business leads, technology transfer, investment attraction).

**Team Canada Inc Contact Information**

Ulla Kourany
Senior Trade Advisor
Trade and Investment Branch
Department of Canadian Heritage
6th Floor, 15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0M5

Web site: *http://www.exportsource.gc.ca*

Telephone: 1 888 811-1119 (toll free)
Telephone: (819) 953-5279
Facsimile: (819) 953-5367

## Department of Industry Canada

The Department of Industry Canada's mission is to foster a growing competitive, knowledge-based Canadian economy. The Department works with Canadians in all sectors of the economy and in all parts of the country to improve conditions for investment, improve Canada's innovation performance, increase Canada's share of global trade and build a fair, efficient and competitive marketplace. Program areas include developing industry and technology capability, fostering scientific research, setting telecommunications policy, promoting investment and trade, promoting tourism and small business development, and setting rules and services that support the effective operation of the marketplace.

### Canada Small Business Financing Program

The Canada Small Business Financing (CSBF) Program is a loan guarantee program created to help small businesses reach their potential by making it easier for them to get term loans to finance the purchase or improvement of fixed assets for new or expanded operations. Administered under the *Canada Small Business Financing Act* (CSBFA), the program is a joint initiative between the Government of Canada and private-sector leaders.

Most small for-profit businesses, except those in agriculture, starting up or operating in Canada are eligible for CSBF loans, as long as their estimated annual gross revenues do not exceed $5 million during the fiscal year in which they apply for a loan.

The maximum value of loans a borrower may have outstanding under the CSBF program cannot exceed $250,000.

### Canada Small Business Financing Program Contact Information

Please contact a local financial institution of your choice to discuss how the CSBF can respond to your specific financial requirements.

National Contact:

Small Business Loans Administration
Industry Canada
8th Floor, 235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Web site: *http://www.strategis.ic.gc.ca/csbfa*

Telephone: (613) 954-5540
Facsimile: (613) 952-0290

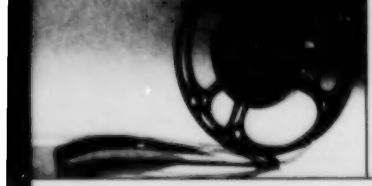

## Annex

### National Film Board of Canada - Regional Production Centers

***English Program***

Barbara Janes
Director General - English Program
National Film Board of Canada
P.O. Box 6100, Station Centre-ville
Montreal, Quebec H3C 3H5
Telephone: (514) 283-9501
Facsimile: (514) 496-5106

***Documentary***

**Quebec**
Sally Bochner
Executive Producer
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 496-2216
Facsimile: (514) 283-5487

**Atlantic Provinces**
Kent Martin
Producer
National Film Board of Canada
Queen's Court, 2nd Floor
5475 Spring Garden Road
Halifax, Nova Scotia B3J 1G2
Telephone: (902) 426-7351
Facsimile: (902) 426-8901

**Ontario**
Louise Lore
Executive Producer
National Film Board of Canada
150 John Street
Toronto, Ontario M5V 3C3
Telephone: (416) 973-6856
Facsimile: (416) 973-7007

**Alberta and Northwest Territories**
Graydon McCrea
Executive Producer
National Film Board of Canada
100-10815 104th Avenue
Edmonton, Alberta T5J 4N6
Telephone: (403) 495-3013
Facsimile: (403) 495-6412

**British Columbia and Yukon**
Gillian Kovanic and Selwyn Jacob
Producers
National Film Board of Canada
200 - 1385 West 8th Avenue
Vancouver, British Columbia V6H 3V9
Telephone: (604) 666-3838
Facsimile: (604) 666-1569

**Manitoba and Saskatchewan**
Joe MacDonald
Producer
National Film Board of Canada
300 - 136 Market Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0P4
Telephone: (204) 983-3160
Facsimile: (204) 983-0742

***Animation, Children, Interactive***

**East**
David Verrall,
Executive Producer
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9571
Facsimile: (514) 283-5487

**British Columbia, Alberta, Northwest Territories and Yukon**
Svend-Erik Eriksen
Executive Producer
National Film Board of Canada
200 - 1385 West 8th Avenue
Vancouver, British Columbia
V6H 3V9
Telephone: (604) 666-3838
Facsimile: (604) 666-1569

**Manitoba and Saskatchewan**
Jennifer Torrance
Producer
National Film Board of Canada
300 - 136 Market Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0P4
Telephone: (204) 983-3160
Facsimile: (204) 983-0742

***French Program***

Andréanne Bournival
Director General - French Program
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9285
Facsimile: (514) 283-7914

Jean-Daniel Eigenmann
Assistant Director General,
Programming 2
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-2733
Facsimile: (514) 283-7914

Diane Poitras
Producer, Documentary Studio
Acadia 3
National Film Board of Canada
Heritage Court
100 - 95 Foundry Street
Moncton, New Brunswick E1C 5H7
Telephone: (506) 851-6104
Facsimile: (516) 851-2246

Jacques Ménard
Producer, Documentary Studio
Ontario / West 4
National Film Board of Canada
150 John Street
Toronto, Ontario M5V 3C3
Telephone: (416) 973-2225
Facsimile: (416) 954-0775

***Aide au cinéma indépendant - Canada (ACIC) (for Quebec)***

Monique Létourneau
ACIC Program
National Film Board of Canada
3155 Côte-de-Liesse Road
Saint-Laurent, Quebec H4N 2N4
Telephone: (514) 283-9324
Facsimile: (514) 283-6243

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

# Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Juin 2000

Canada

# Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo

Juin 2000

**Des copies de ce document sont disponibles auprès du :**

**Ministère du Patrimoine canadien**
**Direction générale des industries culturelles**
**15, rue Eddy, 4e étage**
**Hull (Québec) K1A 0M5**

**Téléphone : (819) 997-5690**
**Télécopieur : (819) 997-5709**

**Site Internet : http://www.pch.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2000
N° de catalogue CH44-2/2000
ISBN 0-662-64476-X

## Table des matières


Introduction ..... 1
- Défis que doit relever l'industrie du film et de la vidéo ..... 1
- Réponse du gouvernement fédéral ..... 1
- Propos sur le *Guide* ..... 2
- Pour de plus amples renseignements ..... 2

Téléfilm Canada ..... 3
- Fonds canadien de télévision – Programme de participation au capital .. 3
- Fonds de financement de longs métrages ..... 3
- Fonds d'aide à la distribution de longs métrages ..... 4
- Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage ..... 5
- Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes ..... 6
- Programme de cautionnement de prêts ..... 7
- Programme de partage des revenus de production ..... 7
- Coproductions officielles ..... 7
- Participation canadienne aux événements cinématographiques internationaux ..... 8
- Le Canada à l'affiche ..... 8
- Fonds de développement industriel et professionnel ..... 8
- Fonds pour le multimédia ..... 9
- *Kick Start* ..... 11
- Programme des nouveaux cinéastes ..... 11
- Pour obtenir des renseignements ..... 12

Fonds canadien de télévision ..... 14
- Programme de droits de diffusion ..... 15
- Programme de participation au capital ..... 15
- Pour obtenir des renseignements ..... 15

Office national du film du Canada ..... 17
- Politique de coproduction ..... 17
- Le *Filmmaker Assistance Program* du Programme anglais ..... 18
- Le *Aboriginal Filmmaking Program* du Programme anglais ..... 18
- L'Aide au cinéma indépendant – Canada du Programme français ..... 18
- Cinéaste autochtone du Programme français ..... 19
- Cinéaste recherché(e) du Programme français ..... 19
- Documentaristes résidents du Programme français ..... 19
- Pour obtenir des renseignements ..... 19

Conseil des Arts du Canada ..... 21
- Subventions aux artistes des arts médiatiques ..... 21
- Résidences en nouveaux médias ..... 22
- Subventions de réalisation de premières oeuvres en arts médiatiques ..23
- Subventions de voyage pour les artistes en arts médiatiques ..... 23
- Subventions de projet aux organismes de production pour le développement des arts médiatiques ..... 23

Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques – Subventions d'aide aux projets de diffusion .....24
Aide annuelle à la programmation ..... 25
Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques.....25
Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques .....25
Aide annuelle aux cinémathèques.....26
Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques .....26
Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote) .....26
Pour obtenir des renseignements .....27

Ministère du Patrimoine canadien .....29
Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne .....29
Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique .....30
Fonds de développement des industries culturelles.....32
Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel .....33
Programme du multiculturalisme .....33
Pour obtenir des renseignements.....34

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international .....35
Programme de relations culturelles internationales Film, vidéo et télévision .....35
Programme de développement du marché international .....35
Aide à la mise en marché internationale offerte aux festivals canadiens .....35
Programme de développement des marchés d'exportation.....36
Société pour l'expansion des exportations .....38

Agence canadienne de développement international (ACDI) .....39
Programme d'information sur le développement .....39
Pour obtenir des renseignements .....39

Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants .....41
Projets de film et de vidéo.....41
Projets multimédias.....42
Pour obtenir des renseignements.....42

Équipe Canada inc .....43
Pour obtenir des renseignements.....43

Industrie Canada .....44
Programme de Financement des petites entreprises du Canada .....44
Pour obtenir des renseignements .....44

Annexe
Office national du film du Canada - Bureaux de production régionaux .....45

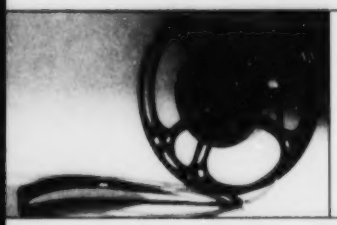

## Introduction

Le présent guide a été préparé pour répondre aux demandes d'information les plus courantes sur l'industrie du film et de la vidéo formulées par le grand public et par l'industrie elle-même. Il fournit un résumé succinct des programmes d'aide fédéraux offerts à l'industrie indépendante du film et de la vidéo au Canada. Veuillez noter que l'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

**Défis que doit relever l'industrie du film et de la vidéo**

En dépit des succès des 30 dernières années, les producteurs canadiens du cinéma et de la télévision éprouvent encore d'énormes difficultés à présenter leurs œuvres au public. Les réalités du marché de la production du film et de la vidéo font que les producteurs canadiens ont du mal à trouver du financement dans un marché aussi petit que le marché canadien. Les longs métrages canadiens peuvent donc difficilement concurrencer les longs métrages étrangers " à gros budget ", soutenus par d'importantes campagnes publicitaires, que les propriétaires de cinémas canadiens peuvent aisément se procurer. Des émissions de télévision étrangères peuvent être acquises pour une fraction de ce qu'il en coûterait pour en produire de semblables ici-même. De plus, au Canada, la distribution du film et de la vidéo est un secteur contrôlé dans une large mesure par des entreprises étrangères qui, par le passé, ne se sont jamais montrées intéressées à distribuer des productions canadiennes. Cette situation réduit les chances qu'ont les productions canadiennes d'être distribuées efficacement.

Non seulement le marché canadien est-il de taille modeste, mais il est aussi fragmenté en deux marchés distincts : les marchés francophone et anglophone. Le marché francophone du film et de la vidéo au Québec se distingue depuis toujours du marché anglo-canadien principalement parce qu'un plus grand pourcentage de la population de cette province regarde des films québécois. Il faut dire toutefois que la taille de cet auditoire varie d'une année à l'autre. À l'instar des films anglo-canadiens, les films produits en français se font graduellement pousser hors du marché par des produits non canadiens. De plus, les films au Québec qui remportent du succès font rarement de même hors de la province principalement parce que la plupart des films québécois sont très peu distribués dans le reste du Canada.

**Réponse du gouvernement fédéral**

Depuis la fin des années soixante, le gouvernement canadien a réagi à ces réalités du marché et adopté une approche incitative plutôt que restrictive visant à stimuler la production interne au moyen d'un ensemble de politiques et de programmes. Traditionnellement, les politiques du gouvernement fédéral à l'égard de l'industrie du film et de la vidéo ont été conçues pour stimuler la croissance de l'industrie canadienne de la production et de la distribution, sans limiter l'accès des productions étrangères au marché canadien. Des exigences relatives au pourcentage de contenu canadien que les entreprises de radiodiffusion doivent inclure à leur programmation ont stimulé la demande pour les productions canadiennes.

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les politiques fédérales et provinciales du film visaient surtout la production plutôt que la distribution et l'exploitation. À l'heure actuelle, les deux paliers de gouvernement se concentrent davantage sur l'aide à la distribution et à la mise en marché des productions canadiennes.

**Propos sur le Guide**

Le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'industrie canadienne du film et de la vidéo, qui joue un rôle très important dans la vie culturelle et économique du Canada. Des fonds ont été créés pour concrétiser cet engagement. Six principaux ministères et organismes fédéraux mettent des programmes d'aide à la disposition de l'industrie indépendante du film et de la vidéo au Canada.

- Téléfilm Canada
- L'Office national du film du Canada
- Le Conseil des Arts du Canada
- Le ministère du Patrimoine canadien
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- L'Agence canadienne de développement international.

Le présent document décrit les différents programmes d'aide financière qu'offre chacune de ces organisations gouvernementales.

Il traite également du Fonds canadien de télévision (FCT), un partenariat entre le gouvernement et l'industrie. Téléfilm Canada administre le Programme de participation au capital du Fonds, tandis que le FCT administre le Programme de droits de diffusion.

Malgré que le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) soit un organisme indépendant, sans but lucratif, il est présenté dans ce guide parce que la totalité de son financement provient de sources fédérales.

Enfin, le document présente une description de certains programmes et services fédéraux relatifs au commerce et à l'exportation et susceptibles d'intéresser les entreprises de l'industrie du film et de la vidéo, notamment Équipe Canada inc et le programme de Financement des petites entreprises du Canada d'Industrie Canada.

Il ne traite toutefois pas des nombreux programmes d'aide financière que les gouvernements provinciaux et le secteur privé offrent à l'industrie indépendante du film et de la vidéo.

**Pour de plus amples renseignements**

Il est possible d'obtenir plus d'information sur chacun de ces programmes en s'adressant à l'organisme concerné. Les coordonnées des responsables sont indiquées sous chaque rubrique pertinente et/ou à la fin de chaque section.

## Téléfilm Canada

Organisme culturel majeur du gouvernement fédéral, Téléfilm se consacre au développement et à la promotion de l'industrie canadienne du film, de la télévision et du multimédia. Téléfilm Canada joue un rôle d'investisseur culturel. Sa mission consiste à soutenir l'industrie par un appui financier et stratégique visant la production d'œuvres de grande qualité qui reflètent la société canadienne – tant dans sa dualité linguistique que dans sa diversité culturelle – de même que la plus large diffusion possible de ces œuvres au pays et à l'étranger.

Téléfilm Canada administre divers programmes, notamment le Fonds de financement de longs métrages, le Fonds d'aide à la distribution de longs métrages, le Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage, le Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes, le Fonds pour le multimédia, le Programme de cautionnement de prêts et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo. Il administre également le Programme de participation au capital du Fonds canadien de télévision. L'administration des programmes est régie par différents protocoles d'entente ou ententes de contribution avec le gouvernement fédéral.

Tous les requérants doivent être des entreprises de production, de distribution ou de vente à l'étranger détenues et contrôlées par des Canadiens.

**Fonds canadien de télévision - Programme de participation au capital**

Le Programme de participation au capital (PPC) est l'un des deux programmes complémentaires du Fonds canadien de télévision (FCT). Il est administré par Téléfilm Canada. L'autre programme du FCT est le Programme de droits de diffusion (PDD).

La 3e rubrique porte sur le FCT et contient des renseignements sur le PPC et le PDD.

**Fonds de financement de longs métrages**

Téléfilm Canada peut financer jusqu'à 49 % du budget de production d'un projet; normalement, l'aide financière ne dépasse pas 1,5 million de dollars. La participation de Téléfilm Canada peut prendre la forme de participation au capital, de prêts garantis ou d'avances sans intérêt.

Pour être admissible, une production doit faire l'objet d'un contrat de distribution garantissant la diffusion dans des salles de cinéma au Canada au cours de l'année suivant son achèvement. Elle doit également avoir obtenu au moins huit points pour le contenu canadien. Dans le cas d'une production présentant un point de vue spécifiquement canadien obtenant 10 points pour le contenu canadien, ou de celui d'une production régionale ou de langue française, Téléfilm Canada peut financer jusqu'à 15 % des coûts de production, en plus de l'investissement maximal pour ce type de projets.

Les niveaux d'aide au développement sont les mêmes que ceux du FCT–PPC. Le montant maximal total autorisé pour les deux fonds est de 100 000 $ par projet ou de 250 000 $ par maison de production.

Téléfilm Canada exige en outre que le film soit présenté au Canada, dans des salles de cinéma d'au moins trois centres urbains se trouvant dans le marché linguistique approprié, et qu'il soit vendu dans des marchés étrangers. De plus, les entreprises de distribution ou de vente à l'étranger doivent être bien établies et avoir fait leurs preuves sur les marchés pour lesquels elles acquièrent des droits.

À l'étape de la production, Téléfilm Canada exige que l'auteur de la demande présente une stratégie de marketing élaborée en consultation avec le distributeur du film. Le producteur doit aussi inclure les dépenses de promotion dans le budget. Toute délégation des responsabilités promotionnelles au distributeur doit être clairement indiquée dans le contrat de distribution.

**Fonds d'aide à la distribution de longs métrages**

Le Fonds d'aide à la distribution comporte deux volets, à savoir un fonds principal, qui prévoit l'attribution de marges de crédit annuelles à des distributeurs établis, et un fonds auxiliaire, qui prévoit une aide ponctuelle à des distributeurs en voie de développement.

Le Fonds principal peut servir à l'acquisition de droits de diffusion de films canadiens, à la commercialisation de films canadiens et, dans une moindre mesure, à garantir des prêts. Les films doivent avoir obtenu au moins huit points de contenu canadien.

Pour être admissibles à une marge de crédit, les requérants doivent avoir distribué, au cours des 24 mois précédant leur demande, au moins 12 films destinés aux salles de cinéma sur le marché canadien, dont au moins deux sont des productions canadiennes certifiées selon les critères du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) ou du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ou encore être des coproductions officielles.

Au moins la moitié des productions canadiennes admissibles doivent avoir été réalisées par une entreprise indépendante. Le requérant doit également avoir signé des ententes prévoyant la distribution d'au moins deux productions canadiennes admissibles dans les 18 mois suivant le dépôt de sa demande.

Les longs métrages canadiens de langue anglaise doivent avoir été distribués dans au moins trois centres urbains, dans trois provinces. Les longs métrages de langue française doivent avoir été distribués dans au moins trois centres urbains du Québec.

Lorsqu'un distributeur est admissible à une marge de crédit, au moins la moitié des films faisant l'objet d'une demande d'aide doivent être produits par des entreprises indépendantes.

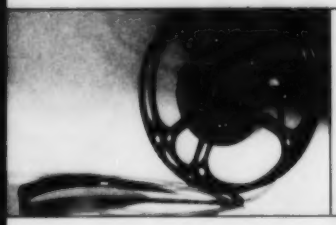

Pour être admissible au Fonds auxiliaire, dans les 24 mois précédant la présentation de la demande, un distributeur doit avoir été jugé admissible au Fonds de financement de longs métrages de Téléfilm Canada. Il ou elle doit également avoir distribué deux films canadiens admissibles produits avec la participation de Téléfilm Canada (ou un autre organisme fédéral ou provincial) dans au moins trois centres urbains du Canada ou avoir obtenu les droits de diffusion de deux productions indépendantes ayant obtenu une aide du Fonds de financement de longs métrages, qui sont en cours de production ou prêtes à être diffusées au moment de la présentation de la demande.

Téléfilm Canada participera à 70 % des coûts nets de marketing admissibles (nets de toute participation autre que celle du distributeur) pour le lancement de films canadiens ou de coproductions canadiennes sur le marché canadien de langue française, et à 75 % des coûts nets de marketing pour le lancement de films canadiens ou de coproductions canadiennes sur le marché canadien de langue anglaise.

Pour tous ces films, la moitié de la participation de Téléfilm Canada est une subvention non récupérable par la Société ou par un distributeur.

**Fonds d'aide au doublage et au sous-titrage**

Téléfilm Canada peut couvrir jusqu'à 100 % des frais de doublage et de sous-titrage de productions canadiennes dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (anglais et français) ou dans les deux. Les productions doivent avoir obtenu au moins huit points de contenu canadien. La Société s'attend à récupérer 40 % de sa contribution financière dans le cas de productions cinématographiques et 50 % dans celui de productions télévisuelles.

Seules les entreprises canadiennes de distribution et de vente à l'étranger du secteur privé sont admissibles à cette aide, sauf lorsque les droits d'une version doublée ou sous-titrée d'une production sont visés par une entente préalable à la vente conclue à l'étape de la production. Dans de tels cas, les producteurs canadiens du secteur privé peuvent présenter une demande, à la condition qu'ils suppriment de la structure financière les recettes préalables à la vente de manière à garantir le remboursement à Téléfilm Canada de l'avance sur le doublage.

Les demandes doivent être accompagnées d'une stratégie de marketing et d'une lettre d'engagement à diffuser la production à la télévision ou à la distribuer dans les salles de cinéma dans un délai d'un an. Quand il s'agit du doublage d'une production, il faut également inclure un budget de doublage normalisé.

L'aide au doublage et au sous-titrage d'une série se limitera à 65 épisodes canadiens (et à un maximum de 26 par année). Le doublage et le sous-titrage doivent être faits au Canada par des entreprises canadiennes du secteur privé. Le plafond par entreprise s'élève à 200 000 $.

**Fonds d'aide au marketing des productions canadiennes**

Téléfilm Canada peut dispenser une aide aux entreprises canadiennes de distribution ou de vente à l'étranger du secteur privé pour la commercialisation de productions canadiennes certifiées ou de coproductions officielles. Les personnes admissibles doivent détenir tous les droits nécessaires pour la distribution maximale de la production au Canada ou à l'étranger et doivent avoir fait leurs preuves dans ces marchés. S'ils n'ont pas le savoir-faire voulu, ils peuvent retenir les services d'un sous-distributeur pour la distribution dans les marchés secondaires ou étrangers. Dans ce cas, ils doivent d'abord offrir à des entreprises canadiennes qualifiées dans la vente à l'étranger le droit de distribuer le projet.

Le Fonds comporte un volet national pour les entreprises qui distribuent les produits au Canada et un volet international pour les entreprises de vente à l'étranger. Dans le cadre du volet national, Téléfilm Canada peut financer les activités suivantes :

- Promotion et publicité – frais de lancement d'un long métrage canadien ou d'une coproduction officielle. L'aide dispensée à cet égard se situe aux niveaux suivants : 75 % des productions de langue anglaise admissibles et 70 % des productions de langue française admissibles.
- Tests de marché – frais relatifs aux tests de marché d'un film canadien destiné aux salles de cinéma dans le marché canadien. Dans ce cas, Téléfilm peut consentir une avance jusqu'à concurrence de 50 % des coûts des tests de marché.

Téléfilm Canada peut également appuyer d'autres activités de commercialisation spéciales entourant des productions canadiennes destinées au marché canadien.

Les entreprises de distribution qui ont obtenu une marge de crédit par l'entremise du Fonds d'aide à la distribution n'ont pas accès au volet national du Fonds d'aide au marketing à moins d'avoir utilisé la totalité de leur marge de crédit.

Dans le cadre du volet international, Téléfilm Canada peut financer les activités suivantes :

- Création d'une campagne – frais de création et de production de matériel de publicité et de promotion destiné aux marchés étrangers.
- Publicité – frais de placement de publicité dans des périodiques, revues spécialisées et journaux étrangers ou en circuit fermé de télévision dans des marchés étrangers; les annonces d'entreprises ne sont pas admissibles.

L'aide dispensée par Téléfilm Canada prend la forme d'une avance non recouvrable maximale de 50 % des coûts. Le plafond par entreprise s'élève à 50 000 $.

**Programme de cautionnement de prêts**

Le Programme de cautionnement de prêts vise à fournir aux institutions financières canadiennes des cautionnements de prêts de même que des conseils d'experts dans l'analyse des demandes de prêts provenant d'entreprises canadiennes de production, de distribution et de ventes à l'étranger.

Ce faisant, Téléfilm Canada juxtapose son expertise industrielle à l'expertise financière de ces institutions de manière à évaluer le niveau de risque des projets et la capacité de remboursement des emprunteurs. Le Programme de cautionnement de prêts s'adresse principalement aux entreprises ou aux projets qui ne pourraient autrement obtenir de prêts du secteur privé.

Téléfilm Canada peut cautionner jusqu'à 85 % du montant maximal du prêt, jusqu'à concurrence d'un million de dollars par projet ou par demande. Tout prêt cautionné par Téléfilm Canada doit être entièrement garanti par les comptes à recevoir de l'emprunteur.

Le total des montants cautionnés par Téléfilm Canada, à tout moment, n'excédera pas 25 millions de dollars.

**Programme de partage des revenus de production**

Le Programme de partage des revenus de production a été créé en 1990 pour récompenser les maisons de production qui obtiennent un taux de récupération supérieur à la moyenne. Par l'entremise de ce programme, les maisons de production admissibles peuvent obtenir jusqu'à 50 % des revenus qu'enregistre l'organisme par suite de ses investissements et utiliser ce montant comme une avance ou un complément de financement pour une production soutenue par Téléfilm Canada. Un projet peut être admissible même s'il n'a jamais bénéficié de l'aide de Téléfilm Canada, à condition d'être certifié canadien.

**Coproductions officielles**

Les accords de coproductions officielles signés par le Canada et d'autres pays permettent aux producteurs canadiens et étrangers de mettre en commun leurs ressources dans le but de coproduire des films et des émissions de télévision qui jouissent du statut de production nationale dans chacun des pays concernés. Les coproductions officielles canadiennes sont réalisées dans le cadre de 46 accords de coproductions cinématographiques et télévisuelles, (conclus avec 54 pays). En tant que mandataire du gouvernement du Canada, Téléfilm Canada administre l'ensemble des accords internationaux régissant les coproductions officielles. À ce titre, le rôle de l'organisme est double :

- il reçoit et évalue les demandes d'accréditation des projets à titre de coproductions officielles;
- il reçoit les demandes d'aide financière soumises dans le cadre des mini-traités Canada-France et du Programme de développement cinématographique de langue anglaise.

**Participation canadienne aux événements cinématographiques internationaux**

Le Bureau des festivals de Téléfilm Canada coordonne la participation canadienne aux festivals et organise chaque année, de par le monde, plusieurs semaines du cinéma, des rétrospectives et des projections spéciales.

Il offre également différents services aux producteurs qui souhaitent participer à un festival, ainsi qu'aux réalisateurs et aux exportateurs dont les productions sont sélectionnées. Le Bureau peut faciliter l'inscription des films aux festivals, payer les frais d'expédition du matériel et de déplacement des cinéastes dont les œuvres sont sélectionnées dans le cadre d'un concours officiel ou dans une catégorie importante d'un festival renommé.

**Le Canada à l'affiche**

Téléfilm Canada appuie financièrement les festivals canadiens qui cadrent avec les objectifs suivants :

- prioriser la présentation de films canadiens lors des grands festivals canadiens;
- encourager la promotion et la mise en marché des productions canadiennes sur le territoire cible;
- sensibiliser davantage les gens à la qualité du cinéma canadien.

Le montant de l'aide fournie par Téléfilm Canada dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels figure le degré de concordance de l'événement avec les objectifs du Fonds.

**Fonds de développement industriel et professionnel**

Téléfilm Canada participe, au moyen de subventions, à diverses activités ayant comme objectif de favoriser l'essor professionnel des postes liés aux coûts variables *above-the-line* de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision et du multimédia. Téléfilm Canada soutient par exemple la tenue de colloques, de conférences et d'ateliers animés par divers experts canadiens et étrangers qui partagent leurs connaissances et leur expérience en matière de financement, de création, de production et de distribution.

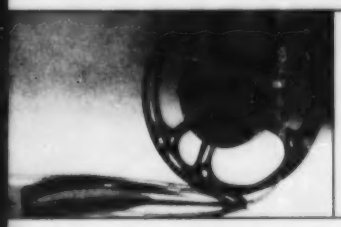

**Fonds pour le multimédia**

Le Fonds pour le multimédia vise trois objectifs principaux :

- soutenir financièrement le développement, la production et la mise en marché d'œuvres multimédias canadiennes dans les deux langues officielles; ces œuvres doivent être de grande qualité, originales, interactives et destinées au grand public;
- offrir aux consommateurs canadiens un plus grand accès aux œuvres multimédias culturelles et canadiennes;
- participer à l'essor et au développement d'une industrie canadienne de production et de distribution d'œuvres multimédias qui soit concurrentielle sur les marchés national et international.

*Productions admissibles*

Téléfilm Canada accordera son soutien financier à la production d'œuvres originales éducatives, ludo-éducatives ou encore de divertissement. Ces œuvres devront être éditées sur tout support matériel ou distribuées par l'intermédiaire de services en ligne et être destinées au grand public. Les œuvres devront être interactives et devront contenir au moins trois des éléments suivants : texte, son, matériaux graphiques, projections fixes, scènes réelles ou animées.

En règle générale, les œuvres suivantes ne seront pas admissibles : les productions de nature corporative, industrielle ou promotionnelle, ainsi que les jeux destinés au marché des arcades. De plus, selon le jugement de Téléfilm Canada, les projets comportant des scènes de violence excessive, de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle ne seront pas admissibles.

Dans tous les cas, Téléfilm Canada cherchera à encourager une collaboration étroite entre le producteur-éditeur et le distributeur le plus tôt possible dans la mise en œuvre du projet. Au stade du développement, il accordera la priorité aux projets qui ont obtenu une lettre d'intérêt d'un distributeur reconnu.

Pour obtenir un soutien financier en production ou en mise en marché/distribution, le demandeur devra avoir obtenu au préalable l'engagement contractuel d'un distributeur reconnu (le cas échéant).

*Demandeurs admissibles*

Les entreprises canadiennes œuvrant dans le développement, la production et l'édition multimédias sont admissibles.

Les entreprises doivent démontrer une saine situation financière et disposer des compétences requises pour mener à bien leur projet. La priorité sera toutefois accordée aux petites et moyennes entreprises.

*Participation financière*

Téléfilm Canada accordera une aide financière au développement qui prendra la forme d'une avance dont le montant représente le moindre de : 50 % du devis de développement ou 75 000 $. Le soutien de l'organisme vise la production d'un prototype, l'élaboration d'une version finale de la maquette-papier et le développement d'une stratégie de mise en marché.

Téléfilm Canada accordera une aide financière à la production et à la mise en marché qui prendra la forme d'un prêt non garanti, sans intérêt, dont le montant représentera le moindre de :

- 50 % du devis de production ou 250 000 $ pour l'aide à la production;
- 50 % du devis de mise en marché ou 150 000 $ pour l'aide à la mise en marché.

La participation de Téléfilm Canada à la production vise la réalisation d'une version finale de l'œuvre, prête pour la mise en marché et incluant la localisation du produit. Sa participation à la mise en marché vise principalement la réalisation de campagnes de mise en marché nationales ou internationales (coûts de conception, création de matériel publicitaire, tests de marché publicitaires, sites Internet, etc.), la promotion et la publicité lors de lancements ou dans des publications internationales spécialisées, les frais de localisation du produit ainsi que les initiatives particulières de mise en marché. Pour les productions distribuées par l'intermédiaire de services en ligne, les frais d'exploitation, d'entretien et de mise à jour seront admissibles pour les douze premiers mois de distribution en ligne.

Reconnaissant le fait que certaines entreprises ne pourront satisfaire aux critères d'analyse financière du Fonds ou ne pourront faire la preuve de leur capacité à rembourser le prêt, Téléfilm Canada a créé un fonds spécifique pour soutenir les projets de production ou de mise en marché de ces entreprises. Un maximum de 15 % du Fonds pour le multimédia sera disponible pour ce type de projets. Ces prêts ne pourront pas dépasser 100 000 $ par projet de production ou 60 000 $ par projet de mise en marché et les demandeurs devront respecter les conditions de remboursement et de redevances applicables à la production et à la mise en marché telles qu'elles sont décrites dans le présent document.

Généralement, outre le remboursement du prêt accordé pour la production ou pour la mise en marché, Téléfilm Canada percevra des redevances sur les projets qui généreront des revenus nets supérieurs à 100 000 $. Ces redevances seront égales au pourcentage de la participation de Téléfilm Canada dans le devis final de production du projet. Le montant maximal des redevances que l'organisme pourra percevoir ne dépassera pas 20 % de sa participation totale dans le projet.

***Kick Start***

*Kick Start* est administré conjointement par la *Directors Guild of Canada – British Columbia District Council* et Téléfilm Canada. Cette initiative a été conçue pour aider les cinéastes de la relève.

Le programme accorde 10 000 $ pour la production d'un court métrage ou d'une vidéo dramatique à chacun des cinq réalisateurs gagnants. Il est à noter que les projets doivent être achevés en une année et ne pas dépasser un budget global de 25 000 $. Seules les demandes de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus résidant en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Manitoba sont admissibles à ce programme.

**Pour plus d'information :**

Crawford Hawkins
Directors Guild of Canada, BC District Council
1152, rue Mainland, bureau 430
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4X2

Téléphone : (604) 688-2976
Télécopieur : (604) 688-2610

OU

Shelley Nowazek
Consultante en communication
Téléfilm Canada
375, rue Water, bureau 350
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 5C6

Téléphone : 1 800 663-7771 (sans frais)
Téléphone : (604) 666-1566
Télécopieur : (604) 666-7754

**Programme des nouveaux cinéastes**

Le Programme des nouveaux cinéastes est destiné aux jeunes réalisateurs du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui cherchent une occasion de lancer leur carrière.

Téléfilm Canada investira jusqu'à 15 000 $ (jusqu'à concurrence de 49 % du budget) dans la production ou la postproduction de nouvelles œuvres créées par de jeunes réalisateurs qui habitent et travaillent dans les provinces de l'Atlantique.

Le Programme des nouveaux cinéastes sera un concours annuel. Le jury sera composé de quatre professionnels renommés, soit un représentant pour chacune des provinces de l'Atlantique, travaillant dans l'industrie audiovisuelle.

**Pour plus d'information :**

Ralph Holt
Directeur régional – Région de l'Atlantique
Téléfilm Canada
1684, rue Barrington
3e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A2

Téléphone : (902) 426-8425
Télécopieur : (902) 426-4445

**Pour obtenir des renseignements**

Pour plus d'information, communiquez avec un des bureaux régionaux de Téléfilm Canada :

Siège social : Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques
7e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A9

Site Internet : *http://www.telefilm.gc.ca*

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

Toronto : 2, rue Bloor Ouest
22e étage
Toronto (Ontario) M4W 3E2

Téléphone : 1 800 463-4607 (sans frais)
Téléphone : (416) 973-6436
Télécopieur : (416) 973-8606

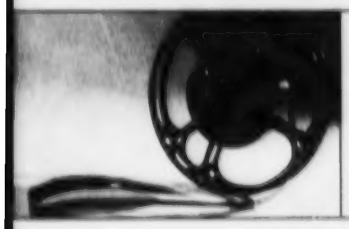

Halifax : 1684, rue Barrington, 3e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A2

Téléphone : 1 800 565-1773 (sans frais)
Téléphone : (902) 426-8425
Télécopieur : (902) 426-4445

Vancouver: 440, rue Cambi, bureau 310
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2N5

Téléphone : 1 800 663-7771 (sans frais)
Téléphone : (604) 666-1566
Télécopieur : (604) 666-7754

## Fonds canadien de télévision

Créé en 1996, le Fonds canadien de télévision (FCT) a pour objectif d'accroître la présence, dans l'ensemble du système de radiodiffusion, d'émissions spécifiquement canadiennes de grande qualité et d'améliorer la capacité du système de radiodiffusion canadien de produire et de distribuer ces émissions. Le FCT fournit une aide à la production, pour les marchés de radiodiffusion anglophone, francophone et autochtone, d'émissions spécifiquement canadiennes dans les catégories sous-représentées (à savoir les dramatiques, les documentaires, les émissions pour enfants, les émissions de variétés et les émissions des arts de la scène). Les productions admissibles sont celles qu'un radiodiffuseur canadien, titulaire d'une licence, s'est engagé à diffuser au cours des deux années suivant leur achèvement, à une heure de grande écoute.

Le Fonds fonctionne comme une société indépendante sans but lucratif régie par un conseil d'administration formé de membres des industries de la télévision, de la câblodistribution, de la production et de la distribution de films et de vidéos ainsi que de représentants de Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada.

Depuis la création du Fonds, la demande dépasse les ressources disponibles. Le conseil d'administration du FCT a donc modifié l'orientation du Fonds et appliqué des exigences plus sévères en matière de contenu canadien, en conformité avec son mandat culturel. Pour être admissible à une aide financière, un projet doit satisfaire aux exigences fondamentales du FCT, qui sont les suivantes :

- le projet s'adresse aux Canadiens et reflète des thèmes et des sujets canadiens;
- le projet obtient 10 points sur 10 à l'échelle du BCPAC ou le maximum de points possibles pour ce genre de projet (les coproductions visées par un traité sont aussi admissibles);
- les droits sous-jacents sont détenus et développés de manière significative par des Canadiens;
- le projet est tourné et situé principalement au Canada.

Toutes les productions admissibles doivent être de propriété canadienne et leurs aspects créatifs et administratifs contrôlés par des Canadiens. Un télédiffuseur canadien titulaire d'une licence doit avoir pris l'engagement de diffuser une production à une heure de grande écoute au cours des deux ans suivant son achèvement. Les heures de grande écoute pour la plupart des émissions se situent entre 19 h et 23 h; dans le cas des émissions pour enfants, elles définissent le moment où les auditoires d'enfants sont les plus vastes et, dans celui des émissions jeunesse, cette période s'étend de 16 h à 23 h. Les productions de langues autochtones sont admissibles, à condition de respecter certains critères.

Le FCT offre deux programmes de financement complémentaires : le Programme de droits de diffusion (administré par le FCT) et le Programme de participation au capital

(administré par Téléfilm Canada). Les projets admissibles peuvent être soumis à l'un ou l'autre programme, ou aux deux.

**Programme de droits de diffusion**

Le Programme de droits de diffusion (PDD) du FCT est une initiative privée de financement qui soutient la production télévisuelle spécifiquement canadienne en s'appuyant sur des critères d'admissibilité objectifs et clairs pour les productions. Il s'agit d'un fonds complémentaire qui s'ajoute aux montants des droits de diffusion payés par les radiodiffuseurs canadiens pour les émissions admissibles. Ainsi, les contributions du PDD constituent une part de l'ensemble des droits de diffusion servant au financement des productions télévisuelles canadiennes. À ces droits complémentaires peuvent encore s'ajouter une ou plusieurs primes pour les productions régionales et les productions de langue française.

**Programme de participation au capital**

L'apport financier du Programme de participation au capital (PPC) prend la forme d'investissements directs, ce qui donne un droit exclusif dans la propriété des productions admissibles (y compris les coproductions visées par un traité). Dans le cadre du Programme, la participation au capital d'une production admissible peut atteindre 49 %, mais l'investissement moyen depuis quelques années ne dépasse pas 30 %. Il peut arriver, dans certains cas, que le PPC soutienne des productions par voie de prêts, d'avances ou de contributions (toutefois, la participation au capital et les investissements sans participation au capital combinés ne doivent pas dépasser 70 % des frais de production). L'aide financière dispensée par le PPC pour les séries et les films produits pour la télévision peut être plafonnée.

Le PPC contribue en outre au développement d'émissions de télévision canadiennes par des avances non assorties d'intérêts pouvant atteindre 50 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 $. Une contribution financière d'au moins 20 % (dramatiques) ou 15 % (autres genres) doit être versée par un radiodiffuseur.

**Pour obtenir des renseignements**

On peut obtenir des renseignements sur le PDD et le PPC en consultant le site Internet du Fonds canadien de télévision à l'adresse suivante :

Site Internet : *http://www.fondscanadiendetele.ca*

On peut obtenir des renseignements sur le PDD en communiquant avec :

Garry Toth
Directeur général
Fonds canadien de télévision – Programme de droits de diffusion
45, rue Charles Est, bureau 802
Toronto (Ontario)
M4Y 1S2

Téléphone : 1 877 975-0766 (sans frais)
Téléphone : (416) 975-0766
Télécopieur : (416) 975-2680

On peut obtenir des renseignements sur le PPC en communiquant avec :

François Macerola
Directeur général
Fonds canadien de télévision – Programme de participation au capital
a/s Téléfilm Canada
360, rue Saint-Jacques, 7e étage
Montréal (Québec)
H2Y 4A9

Téléphone : 1 800 567-0890 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-6363
Télécopieur : (514) 283-8212

On peut également obtenir de l'information auprès des bureaux régionaux de Téléfilm Canada qui sont situés à Halifax, Toronto et Vancouver. Les adresses et numéros de téléphone de ces bureaux régionaux se trouvent à la page 12.

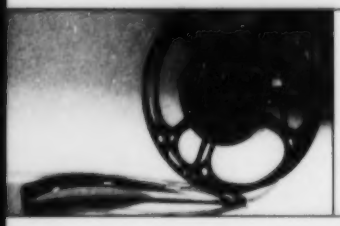

## Office national du film du Canada

L'Office national du film du Canada (ONF) est un intervenant unique dans le domaine de la création de matériel audiovisuel. Il agit à titre de producteur et de distributeur de matériel audiovisuel plutôt qu'à titre d'organisme de financement. Créé en 1939 par une loi du Parlement, l'ONF a pour mandat de promouvoir la production et la distribution de matériel audiovisuel destiné à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations. L'Office décrit ainsi son mandat :

« L'Office national du film du Canada enrichit la société canadienne en produisant et en distribuant des œuvres audiovisuelles ayant pour mission de : provoquer des discussions et des débats sur des sujets importants; exploiter le potentiel créatif des médias audiovisuels; et obtenir la reconnaissance, au Canada et à l'étranger, pour l'excellence, la pertinence et l'innovation. »

En 1998-1999, l'Office national du film disposait d'un crédit parlementaire de 56,7 millions de dollars. L'ONF œuvre à la production de documentaires, de films d'animation, de productions pour enfants, de CD-ROM et de productions interactives. Pour ce faire, il dispose de sa propre équipe de réalisateurs, mais il travaille principalement avec des réalisateurs indépendants ou en coproduction avec des entreprises privées. En 1998-1999, l'ONF a réalisé 64 productions originales ainsi que 34 coproductions originales. De ces 98 productions originales, 62 étaient des productions de langue anglaise, 30 étaient de langue française et 6 plurilingues.

L'ONF comprend deux grandes directions :

- le Programme anglais, qui fournit une aide aux cinéastes indépendants par l'entremise du *Filmmaker Assistance Program* et le *Aboriginal Filmmaking Program*;
- le Programme français, qui appuie les cinéastes grâce à l'Aide au cinéma indépendant – Canada, aux concours Cinéaste autochtone et Cinéaste recherché(e) ainsi qu'au programme Documentaristes résidents.

La politique de coproduction de l'ONF, décrite ci-dessous, s'applique aussi bien au Programme anglais qu'au Programme français.

**Politique de coproduction**

Les producteurs indépendants qui souhaitent produire des films, des vidéos et des projets multimédias de grande qualité en coproduction avec l'ONF sont encouragés à soumettre leurs projets. L'ONF participe aux coproductions

en tant que partenaire à part entière, en contribuant de façon créative à la conceptualisation du film et en fournissant une aide financière, technique et professionnelle.

Dans l'esprit de son mandat, à titre de distributeur public, et selon l'étendue de sa participation financière, l'ONF négocie des droits de distribution pour le Canada ou pour l'étranger.

Les producteurs indépendants canadiens peuvent réaliser des projets en coproduction avec un des bureaux de production du Programme français ou anglais situés à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Moncton ou Halifax.

L'ONF choisit des projets de production qui respectent ses objectifs et son mandat. Les projets doivent généralement être soumis à l'étape de l'élaboration, mais l'ONF examinera aussi des projets en voie de production. Les séries télévisées et les productions à caractère industriel, promotionnel, formatif ou publicitaire ne sont pas admissibles.

**Le *Filmmaker Assistance Program* du Programme anglais**

L'ONF joue un rôle indispensable auprès des cinéastes de la relève en permettant l'émergence de jeunes talents qui, grâce à ce programme, trouvent les moyens de compléter leur film et arrivent ainsi à être reconnus par le milieu cinématographique. Le *Filmmaker Assistance Program* (FAP) du Programme anglais offre un soutien à la production de films en provenance de partout au Canada.

Seules les demandes de citoyens canadiens ou d'immigrants reçus seront étudiées dans le cadre du FAP. Le programme s'adresse aux cinéastes de la relève (et non aux étudiants en cinéma) qui ont moins de quatre films à leur actif (hormis les films d'étudiants). Les documentaires, courts métrages et films d'animation sont admissibles. Généralement, le FAP fournit une aide relativement aux frais de services de traitement, d'impression et de postproduction.

**Le *Aboriginal Filmmaking Program* du Programme anglais**

La direction du Programme anglais gère aussi le *Aboriginal Filmmaking Program*. Un million de dollars est réservé chaque année aux productions ou aux coproductions de l'ONF avec des cinéastes autochtones indépendants. L'objectif ultime du *Aboriginal Filmmaking Program* est de donner plus de chances aux cinéastes autochtones de réaliser des films, enrichissant ainsi le cinéma canadien de perspectives, de points de vue et de sujets nouveaux. Le programme est surtout orienté vers la production de documentaires.

**L'Aide au cinéma indépendant – Canada du Programme français**

L'Aide au cinéma indépendant – Canada (ACIC) offre un appui à la production de films de langue française (documentaires, films d'animation, drames) du Canada dont la forme ou le contenu est particulièrement novateur et qui ne pourraient être réalisés autrement.

L'appui prend la forme de prêts d'équipement et de services techniques se rattachant directement à la production ou à la postproduction d'un film ou d'une vidéo.

Les films d'étudiants, les films de promotion ou de publicité, les messages d'intérêt public et les films éducatifs ne sont pas admissibles.

**Cinéaste autochtone du Programme français**

Le concours Cinéaste autochtone du Programme français de l'ONF permet à des Autochtones francophones de réaliser leur premier film professionnel avec l'appui d'une équipe comptant un cinéaste chevronné de l'ONF. Le stage rémunéré est d'une durée maximale de 18 mois.

**Cinéaste recherché(e) du Programme français**

Cinéaste recherché(e) est un programme de stage d'une durée d'un an qui permet au candidat retenu de réaliser une première œuvre d'animation. Le concours a lieu une fois par année.

**Documentaristes résidents du Programme français**

Dans le cadre du programme Documentaristes résidents, six réalisateurs de documentaires sont recrutés à titre de directeurs résidents pour une période de trois ans au cours de laquelle ils doivent réaliser deux documentaires.

**Pour obtenir des renseignements**

L'ONF a plusieurs bureaux de production au Canada, soit à Toronto, Montréal et Moncton pour le Programme français, et à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, et Halifax pour le Programme anglais. Les cinéastes et les producteurs peuvent communiquer avec le bureau de production le plus près de chez eux pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes. Les adresses, le nom des responsables et les numéros de téléphone et de télécopieur de chacun des bureaux régionaux figurent en annexe.

Siège social : Office national du film du Canada
Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1560
Ottawa (Ontario) K1A 0M9

Site Internet : *http://www.onf.ca*

Téléphone : (613) 992-3615
Télécopieur : (613) 947-2537

Bureau central : Édifice Norman McLaren
3155, chemin Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4

Adresse postale : Case postale 6100
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3H5

Téléphone : 1 800 267-7710 (sans frais)
Téléphone : (514) 283-9000 (région de Montréal)
Télécopieur : (514) 283-8971

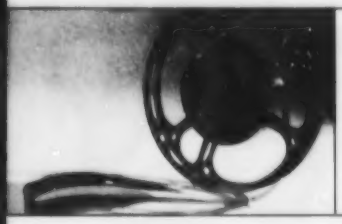

## Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par le Parlement du Canada, le Conseil des Arts du Canada est un organisme autonome dont le mandat est de favoriser et de promouvoir les arts. Pour s'acquitter de ce mandat, il offre aux artistes professionnels canadiens et aux organismes artistiques une gamme étendue de subventions et de services. Créé au sein du Conseil des Arts en 1983, le Service des arts médiatiques a pour objectif d'aider les artistes professionnels à poursuivre une démarche d'innovation et d'expérimentation dans le domaine de la technologie des communications et des médias.

Pour être admissibles aux programmes du Service des arts médiatiques, les auteurs de la demande doivent avant tout être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada; ils doivent aussi être des artistes professionnels qui se consacrent à leur art en s'astreignant à la discipline que celui-ci implique. Les organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des arts médiatiques ou les centres d'arts autogérés doivent être dirigés par un conseil d'administration composé d'artistes actifs et posséder une structure administrative bien définie. Ils doivent aussi avoir fait preuve d'une volonté réelle et soutenue de présenter, de distribuer ou de produire des arts médiatiques au Canada.

Des changements ont été apportés à certains programmes du Service des arts médiatiques au printemps 2000. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Marilyn Burgess, agente, Service des arts médiatiques, au numéro de téléphone mentionné à la fin de la présente section (page 27).

**Subventions aux artistes des arts médiatiques**

Les subventions aux artistes des arts médiatiques s'adressent aux artistes indépendants qui utilisent des formes d'arts médiatiques comme moyens d'expression créatrice. Elles ont pour but d'appuyer l'expression artistique par l'innovation et l'expérimentation sur le plan de la forme, du contenu ou de la technologie, dans divers genres. Cette aide est offerte aux artistes professionnels des arts médiatiques au moyen des programmes suivants :

- subventions aux artistes de la vidéo,
- subventions aux artistes du cinéma,
- subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio.

Chaque programme offre des subventions de développement créatif et des subventions de réalisation. Les réalisateurs et les scénaristes peuvent demander une subvention de développement créatif. Seuls les réalisateurs sont admissibles à des subventions de réalisation.

Les subventions de développement créatif soutiennent les artistes qui entreprennent un programme de travail contribuant à leur développement créatif personnel. Sont admissibles les activités suivantes : perfectionnement professionnel, développement de projet, recherche, rédaction de scénarios, élaboration de concepts, ateliers avec acteurs, expérimentation de techniques et déplacements. Les subventions de réalisation couvrent les frais directs de réalisation d'un film, d'une œuvre vidéo, d'un projet en nouveaux médias ou d'une œuvre audio.

Les frais admissibles comprennent les frais de subsistance, jusqu'à concurrence de 2 000 $ par mois pour tous les programmes. Les candidats aux subventions de développement créatif peuvent demander jusqu'à 20 000 $. Les candidats aux subventions de réalisation peuvent demander jusqu'à 50 000 $ pour une vidéo, 60 000 $ pour un film, 35 000 $ pour une œuvre en nouveaux médias et 15 000 $ pour une œuvre audio.

**Dates limites**
**Subventions aux artistes de la vidéo et du cinéma** : 1er avril et 1er novembre
**Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio** : 1er novembre
**Agents du programme :** Cinéma – Marilyn Burgess
Vidéo – à déterminer
Nouveaux médias et audio – à déterminer

**Résidences en nouveaux médias**

Les Résidences en nouveaux médias encouragent la collaboration fructueuse et l'échange de connaissances entre des artistes et d'autres secteurs de la société engagés dans les technologies nouvelles ou naissantes. Ce volet aide aussi les artistes à se perfectionner par des contacts avec divers types d'expertise. Il appuie les projets qui offrent un avantage mutuel aux artistes et aux organismes d'accueil.

Le programme fournit un appui aux artistes professionnels des arts médiatiques pour deux types de résidence :

- Résidences de recherche : La subvention couvre les dépenses liées à un programme de travail qui fait progresser l'expression créatrice de l'individu et sa croissance en tant qu'artiste.
- Résidences de création : La subvention couvre les coûts directement liés à la réalisation d'une œuvre d'art médiatique, y compris certains coûts de recherche et d'élaboration.

**Date limite :** 1er novembre
**Agent du programme :** à déterminer.

**Subventions de réalisation de premières œuvres en arts médiatiques**

Les subventions de réalisation de premières œuvres en arts médiatiques sont destinées aux premières productions professionnelles et indépendantes d'artistes de la relève en cinéma, vidéo, audio ou nouveaux médias. Les candidats doivent avoir terminé une formation de base dans les règles ou non (cours de production, ateliers) en production d'œuvres d'arts médiatiques. Le programme est ouvert aux artistes autodidactes en arts médiatiques ou qui ont déjà participé au processus créatif en arts médiatiques (scénaristes, directeurs de la photographie, concepteurs multimédias, etc.) mais qui n'ont pas réalisé leur propre première œuvre professionnelle dans ce domaine.

Les candidats peuvent demander jusqu'à 16 000 $ pour les frais de production admissibles (jusqu'à 10 000 $ pour les projets audio).

**Dates limites :** 1er avril et 1er novembre
**Agente du programme :** Marilyn Burgess

**Subventions de voyage pour les artistes en arts médiatiques**

Les subventions de voyage aident les artistes indépendants en arts médiatiques à se rendre à des activités importantes pour le perfectionnement de leur pratique artistique ou de leur carrière. Deux catégories de soutien sont offertes :

- aide aux voyages de présentation – permet aux artistes indépendants en arts médiatiques d'accompagner leurs œuvres et de répondre à des invitations à présenter leur travail à des festivals ou à des expositions;
- aide aux voyages de perfectionnement professionnel – permet aux artistes indépendants en arts médiatiques de participer à des ateliers, des résidences, des symposiums et des conférences.

Les voyages liés à la recherche, au développement ou à la réalisation d'un projet ne sont pas admissibles. Les candidats peuvent demander un montant de 500 $, 1 000 $, 1 500 $ ou 2 000 $ selon la distance du voyage proposé.

**Date limite :** aucune
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Subventions de projet aux organismes de production pour le développement des arts médiatiques**

Ce programme soutient des projets de durée limitée entrepris par des organismes, groupes ou collectifs canadiens sans but lucratif, gérés par des artistes, dont l'objet est d'accroître les possibilités de production indépendante d'œuvres en arts médiatiques par des artistes canadiens. Les projets doivent

répondre à des besoins de production précis pour les communautés que les candidats desservent ou ont l'intention de desservir. À cette fin, les candidats sont encouragés à travailler en collaboration avec d'autres organismes, groupes, collectifs, institutions publiques et sociétés à but lucratif.

Les candidats peuvent demander jusqu'à 20 000 $ pour :

- payer les salaires, les cachets et les frais de déplacement des techniciens, des artistes et des administrateurs;
- louer de l'équipement et des salles;
- payer des services et du matériel techniques.

Les subventions peuvent aussi être utilisées pour accorder une aide financière directe aux artistes.

**Date limite :** 15 mai
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Programme d'aide à la présentation, à la distribution et au développement des arts médiatiques – Subventions d'aide aux projets de diffusion**

Le programme d'aide aux projets de diffusion s'adresse aux organismes artistiques et aux groupes sans but lucratif qui veulent entreprendre des projets novateurs à court terme. Les projets admissibles doivent être présentés et diffusés dans un contexte critique des œuvres d'arts médiatiques réalisées par des artistes canadiens indépendants, en vue de former un public de plus en plus éclairé, satisfait et engagé. Ils peuvent inclure des activités organisées par des conservateurs professionnels, des initiatives dans le domaine de la radiodiffusion, des expositions itinérantes et des activités spéciales de marketing et de développement.

Ces subventions servent à payer des coûts tels que les honoraires du conservateur et de la personne responsable de la programmation, le cachet des artistes, les frais de location de films et de vidéos, les frais de rédaction et de publication de commentaires critiques sur les œuvres présentées et les coûts liés aux activités de marketing et d'élargissement des publics. Les auteurs de la demande peuvent obtenir jusqu'à 20 000 $ pour les projets de présentation, de circulation, d'élargissement des publics ou de distribution/développement des marchés et jusqu'à 10 000 $ pour les projets de publication.

**Dates limites :** 15 mai et 15 novembre
**Agente du programme :** Zainub Verjee

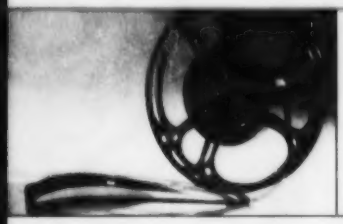

**Aide annuelle à la programmation**

L'aide annuelle à la programmation soutient les organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif, dirigés par des artistes, qui présentent et diffusent au public, par un programme annuel courant de présentation, des œuvres d'arts médiatiques réalisées par des artistes canadiens indépendants. Les subventions servent à payer les frais directement liés à la recherche, à la présentation, aux textes d'interprétation et à l'élargissement des publics. Les subventions sollicitées ou reçues ne sont assujetties à aucun minimum ou maximum, cependant le programme ne peut couvrir que les frais de programmation d'œuvres d'arts médiatiques produites par des artistes canadiens indépendants.

**Date limite :** 15 mai
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux organismes de distribution en arts médiatiques**

Le Conseil des Arts du Canada offre une aide annuelle aux organismes canadiens de distribution d'œuvres d'arts médiatiques sans but lucratif, dirigés par des artistes. Ces organismes doivent démontrer un engagement sérieux envers les besoins et les intérêts en matière de distribution des artistes canadiens indépendants qui réalisent des films, des vidéos, des œuvres en nouveaux médias et des œuvres audio en :

- rendant ces œuvres accessibles au public;
- versant aux artistes un revenu provenant de la location et de la vente de leurs œuvres ainsi que de l'octroi de licences.

Le montant de la subvention annuelle approuvée par le Conseil est normalement maintenu pour deux ans. L'aide sert à couvrir les frais directs suivants : activités et services de distribution (y compris l'acquisition), activités et services de promotion et administration.

**Date limite :** 15 novembre
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques**

L'aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques favorise le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres d'arts médiatiques d'artistes canadiens indépendants en présentant ces œuvres au public dans un contexte critique, dans le but de former un public de plus en plus éclairé et engagé. Les subventions de ce programme ne s'appliquent qu'aux frais directs de présentation d'œuvres d'arts médiatiques d'artistes canadiens indépendants au festival qui

aura lieu au cours de l'année civile qui suit la date limite. Aucun montant minimum n'est fixé pour les subventions; celles-ci se situent normalement entre 5 000 $ et 25 000 $.

**Date limite :** 15 novembre
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux cinémathèques**

L'aide annuelle aux cinémathèques favorise les efforts de ces établissements visant le développement, la compréhension et l'appréciation des œuvres canadiennes indépendantes d'arts médiatiques. Les subventions sont spécifiquement destinées aux activités des cinémathèques se rattachant aux œuvres d'arts médiatiques d'artistes canadiens indépendants. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Les candidats peuvent recevoir moins que le montant demandé. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

**Date limite** : 15 novembre
**Agente du programme :** Zainub Verjee

**Aide annuelle aux organismes de production en arts médiatiques**

Ce programme pluriannuel offre une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'équipement aux organismes d'arts médiatiques canadiens sans but lucratif qui sont dirigés par des artistes. L'aide au fonctionnement contribue à payer les coûts suivants : administration; accès à l'équipement et aux services techniques; programmes de production et de coproduction; programmes d'aide à la production; programmes d'artistes résidents; activités de perfectionnement professionnel; travaux de recherche et d'analyse; bulletins; autres services, installations ou activités qui favorisent la création et la production d'œuvres d'arts médiatiques par des artistes canadiens indépendants. L'aide à l'acquisition d'équipement contribue à payer les coûts de l'acquisition d'équipement de production et de postproduction d'œuvres d'arts médiatiques. Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les subventions. Normalement, le niveau annuel des subventions approuvées par le Conseil des Arts est maintenu pendant deux ans.

**Date limite :** 1er octobre
**Agent du programme :** David Poole

**Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques (programme pilote)**

Le Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques est un projet pilote qui offre aux artistes autochtones des subventions qui les aident à faire avancer leur carrière en arts médiatiques et à réaliser des œuvres d'arts

médiatiques. Il comporte deux volets : les subventions de développement créatif et les subventions de réalisation.

Les artistes établis ayant réalisé au moins une œuvre d'arts médiatiques professionnelle qui n'est pas une œuvre d'étudiant peuvent demander les subventions suivantes :

- soit des subventions de développement créatif maximales de 20 000 $;
- soit des subventions de réalisation maximales de 60 000 $ pour un film, de 50 000 $ pour une vidéo, de 15 000 $ pour une œuvre audio et de 35 000 $ pour une œuvre en nouveaux médias.

Les artistes en début de carrière qui n'ont pas encore réalisé une œuvre d'arts médiatiques professionnelle qui n'est pas une œuvre d'étudiant, mais qui ont terminé une formation de base (formelle ou informelle) en réalisation d'œuvres d'arts médiatiques ou qui obtiennent la collaboration d'une équipe de création ou d'un mentor expérimenté peuvent demander les subventions suivantes :

- des subventions de développement créatif de 3 000 $ ou de 5 000 $;
- des subventions de réalisation pouvant atteindre 16 000 $ pour un film, une vidéo ou une œuvre en nouveaux médias, et 10 000 $ pour une œuvre audio.

**Agent du programme :** Ian Reid

**Pour obtenir des renseignements**

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert
Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Site Internet : *http://www.conseildesarts.ca*

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais)
Téléphone : (613) 566-4414 (région d'Ottawa)
Télécopieur : (613) 566-4409

**Responsables**

David Poole, chef, Service des arts médiatiques
poste 4250

Marilyn Burgess, agente, Service des arts médiatiques
poste 4252

À déterminer, Vidéo et nouveaux médias,
Service des arts médiatiques
poste 4251

Zainub Verjee, agente, Service des arts médiatiques
poste 4253

Ian Reid, agent, Peuples autochtones
poste 4428

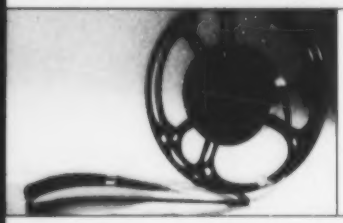

## Ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a été créé en juin 1993 pour regrouper les politiques et les programmes fédéraux ayant comme objectif de protéger la souveraineté culturelle du Canada et de promouvoir l'identité canadienne. Les arts et le patrimoine, la radiodiffusion, les industries culturelles, l'identité canadienne, le multiculturalisme, les parcs et les sites historiques nationaux, les langues officielles et le sport relèvent du Ministère.

**Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne**

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPCMC) est administré conjointement par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Il s'agit d'un crédit d'impôt entièrement remboursable qui s'applique aux films et aux vidéos produits par et appartenant à des entreprises canadiennes admissibles et imposables. Ce crédit d'impôt est offert à un taux de 25 % des salaires et traitements admissibles engagés après 1994. Les salaires et traitements admissibles au crédit ne peuvent dépasser 48 % du coût de la production, duquel on a soustrait l'aide reçue, tel que certifié par la ministre de Patrimoine canadien. Le crédit d'impôt peut représenter jusqu'à 12 % du coût d'une production (moins l'aide reçue).

Pour être reconnue par le BCPAC à titre de production canadienne aux fins du crédit d'impôt, une production doit satisfaire aux critères suivants, quant aux postes clés de création et aux dépenses du projet. Tout d'abord, le producteur ou la personne qui contrôle l'ensemble de la production et en est le principal décideur doit être canadien. Ensuite, la production doit cumuler 6 points sur 10 pour les Canadiens qui occupent des postes clés de création :

| | |
|---|---|
| Réalisateur | 2 points |
| Scénariste | 2 points |
| Artiste principal(e) | 1 point |
| Deuxième artiste principal(e) | 1 point |
| Directeur de la photographie | 1 point |
| Monteur de l'image | 1 point |
| Compositeur de la musique | 1 point |
| Directeur artistique | 1 point |
| TOTAL | 10 points |

Le poste de scénariste ou de réalisateur doit être occupé par un Canadien. Il est également obligatoire que l'un des deux artistes principaux soit canadien. Pour satisfaire aux exigences de contenu canadien, au moins 75 % du total des

coûts des services fournis, dans le cadre de la production du film ou du vidéo, doivent être versés à des Canadiens. Ce montant n'inclut pas la rémunération payable au producteur ou au personnel clé de création. De plus, au moins 75 % du total des coûts se rapportant à la postproduction, incluant les travaux de laboratoire, le traitement et la préparation finale, doit être engagé pour des services fournis au Canada.

Les lignes directrices qui s'appliquent aux productions d'animation sont sensiblement les mêmes que celles qui concernent les productions de tournage en direct, avec certaines adaptations pour tenir compte des pratiques de la production d'animation.

Les genres de production suivants, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au crédit pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.

**Pour obtenir des renseignements**

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC)
Ministère du Patrimoine canadien
Les Terrasses de la Chaudière
15, rue Eddy
6e étage, bureau 113
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *http://www.pch.gc.ca/cavco*

Téléphone : 1 888 433-2200 (sans frais)
Téléphone : (819) 997-6861 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (819) 997-6892
Courriel : cavco_bcpac@pch.gc.ca

**Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique**

Le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISPCM) fait partie de deux programmes qui sont administrés conjointement par le BCPAC et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Il s'agit d'un mécanisme conçu pour favoriser l'embauche de Canadiens par des entreprises canadiennes imposables ou des entreprises étrangères établies en permanence au Canada, dont les activités sont consacrées principalement à la production ou aux services de production de films et de vidéos. Cette mesure fait du Canada un endroit de choix pour la réalisation

de productions cinématographiques et magnétoscopiques canadiennes et étrangères. Ces activités de production fournissent un apport appréciable à l'économie canadienne.

Le crédit d'impôt équivaut à 11 % des traitements et salaires engagés après octobre 1997 et versés à des personnes qui résident au Canada ou à des sociétés canadiennes imposables (pour payer les employés qui résident au Canada) en contrepartie de services fournis à la production au Canada. Il n'y a pas de plafond prévu quant au montant du crédit d'impôt remboursable pouvant être réclamé.

Les dépenses totales engagées dans la production doivent dépasser un million de dollars. Pour les séries télévisées, le coût total de chaque épisode doit être supérieur à 200 000 $, sauf s'il s'agit d'épisodes de moins de 30 minutes, auquel cas le coût doit dépasser 100 000 $ par épisode.

Les genres de production suivants, entre autres, ne sont pas admissibles au crédit d'impôt : émission d'information, interview-variétés et jeu-questionnaire, événement sportif et remise de prix, télévision vérité, production visant à réunir des fonds, pornographie, publicité, production produite principalement à des fins industrielles ou institutionnelles.

Par ailleurs, le crédit d'impôt ne peut être réclamé concurremment au crédit pour la production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

**Pour obtenir des renseignements**

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens
Ministère du Patrimoine canadien
Les Terrasses de la Chaudière
15, rue Eddy
6e étage, bureau 113
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *http://www.pch.gc.ca/cavco*

Téléphone : 1 888 433-2200 (sans frais)
Téléphone : (819) 997-6861 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (819) 997-6892
Courriel : cavco_bcpac@pch.gc.ca

**Fonds de développement des industries culturelles**

Le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) vise les entrepreneurs qui œuvrent dans les domaines de l'édition de livres et de périodiques, de l'enregistrement sonore, de la production de films et de vidéos et du multimédia. Il a pour objectif d'appuyer la production culturelle canadienne en offrant tout un éventail de services financiers, particulièrement des prêts à terme. Il a été créé avec l'aide de capital provenant du ministère du Patrimoine canadien et il est administré par la Banque de développement du Canada. Depuis sa création, en 1991, le Fonds a aidé plusieurs entreprises du secteur des industries culturelles.

Le FDIC est un outil souple qui s'adresse aux entreprises culturelles de propriété canadienne qui font preuve de dynamisme, démontrent un fort potentiel de réussite et souhaitent améliorer leur position sur le marché. Dans certains cas, le financement peut être assorti d'un prêt ordinaire accordé par un prêteur externe ou par la Banque. Dans le cadre du FDIC, les entrepreneurs peuvent obtenir un financement allant de 20 000 $ à 250 000 $, qu'ils ajouteront à leur fonds de roulement ou investiront dans des projets d'expansion et d'autres initiatives visant à assurer la croissance et la viabilité des entreprises à long terme.

Pour être admissibles au FDIC, les entreprises doivent être de propriété canadienne et être exploitées depuis au moins deux ans – ou être dirigées par des personnes possédant une expérience pertinente au sein de l'industrie. Les entreprises doivent aussi posséder les ressources financières nécessaires pour pouvoir rembourser leurs dettes et leurs emprunts.

**Pour obtenir des renseignements**

Pour des renseignements au sujet du programme :

Jean-François Venne
Analyste de politiques
Fonds de développement des industries culturelles
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 4e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *http://www.pch.gc.ca/culture/cult_ind/cidf_e.htm*

Téléphone : (819) 997-4492
Télécopieur : (819) 997-4169
Courriel : cidf_fdic@pch.gc.ca

Pour plus de renseignements au sujet des exigences financières et des critères d'admissibilité :

Banque de développement du Canada
(divers bureaux régionaux au Canada)

Site Internet : *http://www.bdc.ca*

Téléphone : 1 888 INFO BDC / 1 888 463-6232 (sans frais)

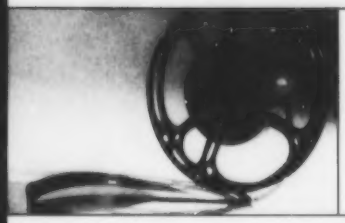

**Programme des études canadiennes – Élaboration de matériel didactique audiovisuel**

Le Programme des études canadiennes appuie la production d'outils d'apprentissage et de matériel didactique à l'intention des éducateurs et du grand public. Les auteurs de la demande peuvent solliciter jusqu'à 50 % des fonds requis pour les travaux de recherche et d'élaboration associés à la production d'un outil d'apprentissage audiovisuel.

Il existe deux programmes de financement : le Concours annuel de financement et l'Appel annuel de propositions. La date limite de présentation des demandes dans le cadre du Concours annuel de financement est le 1er novembre (le cachet postal faisant foi). Le 1er novembre de chaque année, le Programme des études canadiennes annoncera le thème de son Appel annuel de propositions. Ce thème variera d'une année à l'autre.

**Pour obtenir des renseignements**

Programme des études canadiennes
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0M5

Site Internet : *http://www.pch.gc.ca/csp-pec/*

Téléphone : (819) 994-1315
Télécopieur : (819) 994-1314
Courriel : CSP-PEC@pch.gc.ca

**Programme du multiculturalisme**

Le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien est un outil important dont le gouvernement du Canada s'est doté pour réaliser les buts et les objectifs de sa politique sur le multiculturalisme. Les initiatives inscrites au Programme sont conçues pour :

- contribuer à l'élaboration de stratégies facilitant la pleine et active participation des communautés ethniques, raciales, religieuses et culturelles au sein de la société canadienne;
- encourager les gens à se mobiliser au sein de leur collectivité pour trouver des solutions aux conflits fondés sur l'ethnie, la race, la religion ou la culture de même qu'aux actes inspirés par la haine;
- permettre aux institutions publiques de mieux s'adapter à la diversité ethnique, raciale, religieuse et culturelle en les aidant à repérer et à éliminer les obstacles à un accès équitable et en appuyant la participation des diverses communautés aux processus décisionnels;
- encourager et aider les ministères et organismes fédéraux à élaborer des politiques, pratiques et programmes inclusifs qui leur permettent de respecter leurs obligations en vertu de la Loi sur le multiculturalisme canadien;

- accroître la connaissance et la compréhension du multiculturalisme, du racisme et de la diversité culturelle au Canada et alimenter un dialogue éclairé sur ces sujets.

Au moyen du Programme du multiculturalisme, le gouvernement du Canada fournit un appui financier, sous forme de subventions et de contributions, à des projets qui :

- concordent avec au moins un des objectifs du Programme;
- insistent sur le développement social;
- font valoir les avantages de l'initiative communautaire, du partenariat et de l'autonomie.

Les projets soumis sont évalués par l'équipe du ministère du Patrimoine canadien et recommandés pour approbation au Secrétariat d'État (Multiculturalisme) (Situation de la Femme), selon les modalités et conditions de financement des projets exposés dans le document intitulé *Lignes directrices du Programme.*

Les organismes sans but lucratif ou à vocation communautaire, notamment les comités ad hoc, les organismes, associations ou centres multiculturels et ethnoculturels, les organismes non gouvernementaux, les regroupements et les organismes cadres peuvent présenter une demande d'aide financière au Programme. Sont en outre admissibles, les institutions publiques, les entreprises privées (à des fins précises et limitées) ainsi que les citoyens canadiens et les immigrants reçus.

Malgré que les *Lignes directrices du Programme* ne mentionnent pas expressément le cinéma et la vidéo, les demandes de financement issues de ces secteurs, pour des projets qui respectent les objectifs du Programme, sont étudiées au même titre que les autres.

**Pour obtenir des renseignements**

Programme du multiculturalisme
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy
11e étage, bureau 11C13
Hull (Québec) K1A 0M5

Site Internet : *http://www.pch.gc.ca/multi/*

Téléphone : (819) 953-1970
Télécopieur : (819) 997-0880
Courriel : Multi_Canada@pch.gc.ca

## Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) supervise toutes les relations officielles qu'entretient le Canada avec les autres pays et encourage l'expansion du commerce international. Un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada est de protéger les valeurs et la culture de notre pays ailleurs dans le monde par la promotion des droits de la personne, du développement d'une approche participative dans la façon de gouverner et d'institutions stables, de la primauté du droit, du développement durable, la célébration de la culture canadienne et de la mise en valeur de nos industries culturelles ainsi que de nos établissements d'enseignement canadiens.

**Programme de relations culturelles internationales – Film, vidéo et télévision**

Dans le cadre du Programme des relations culturelles internationales, le MAECI accorde des subventions qui permettent à des groupes et à des particuliers d'offrir le meilleur de la culture canadienne à des publics étrangers.

Les subventions sont octroyées en fonction de la pertinence de l'activité par rapport aux trois piliers de la politique étrangère du Canada, tel que définis dans l'énoncé de politique étrangère du gouvernement *Le Canada dans le monde*, et notamment au troisième : la promotion de la culture et des valeurs canadiennes à l'étranger. Les projets sont évalués en fonction de leur qualité artistique. L'évaluation tient compte également du rapport coût-efficacité de la proposition et de la capacité de l'auteur de la demande à entreprendre une activité internationale. Les subventions sont assujetties à la disponibilité des fonds et, d'une manière générale, ne dépassent pas 30 % du budget total ou le coût du transport international. Les demandes de subventions peuvent être présentées dans le cadre de l'une des deux catégories suivantes.

**Programme de développement du marché international**

Le programme a pour but de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger en appuyant les professionnels des industries du film, de la vidéo et de la télévision qui souhaitent participer à des manifestations internationales. Ses objectifs principaux sont la vente des produits des demandeurs à l'étranger et la stimulation des coprodutions internationales. La préférence ira aux projets qui aideront les professionnels à lancer leur carrière internationale et à développer le potentiel du marché d'exportation.

**Aide à la mise en marché internationale offerte aux festivals canadiens**

L'objectif est de permettre aux festivals canadiens du film international d'inviter des acheteurs étrangers. La priorité sera donnée aux festivals qui visent des invités étrangers représentant de sociétés de distribution à l'étranger qui, grâce à leur

réputation et à leur expérience en commercialisation, peuvent aider à lancer la distribution internationale de produits des industries canadiennes du film, de la vidéo et de la télévision.

**Pour obtenir des renseignements**

Jennifer Rosebrugh
Directrice adjointe, Promotion des arts
Division de la promotion des arts et des industries culturelles
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Site Internet : *http://www.dfait-maeci.gc.ca/arts*

Téléphone : (613) 996-2156
Télécopieur : (613) 992-5965

**Programme de développement des marchés d'exportation**

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est administré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada. Essentiellement, le PDME du gouvernement fédéral vise à accroître la prospérité du Canada et sa compétitivité sur les marchés internationaux. Plus précisément, l'objectif du PDME est d'augmenter les ventes à l'exportation de biens et de services canadiens en couvrant une partie des coûts que les sociétés ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, réduisant ainsi les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. En établissant une relation de partenariat entre le gouvernement et l'entreprise, le programme permet à cette dernière d'étudier son marché cible dans une perspective à long terme. De plus, il est conçu pour s'adapter facilement aux changements des conditions de marchés.

Le programme comporte quatre grands volets : Stratégie de développement des marchés (SDM), Entreprises novices à l'exportation, Soumissions pour projets d'immobilisations et Activités des associations commerciales.

Élément clé du programme, la SDM aidera les sociétés qui souhaitent pénétrer un marché étranger à élaborer un plan de commercialisation simple. Conçue plus précisément pour les petites entreprises, tant pour celles qui ont déjà exporté que pour les entreprises novices à l'exportation, elle partagera avec le secteur privé les risques de ses initiatives de commercialisation à l'étranger. Le PDME aidera aussi les entreprises novices à l'exportation en leur permettant de se lancer sur les marchés d'exportation sans avoir à assumer une charge financière excessive.

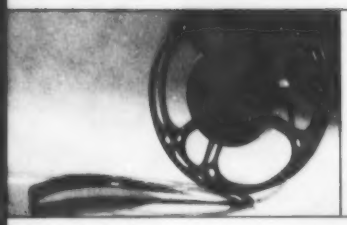

Le volet Soumissions pour projets d'immobilisations du PDME aide les sociétés canadiennes à soumissionner pour des grands projets d'immobilisations à l'extérieur du Canada en prenant à sa charge une partie des coûts associés à la préparation de soumissions ou de propositions en vue de la signature d'un contrat.

Le volet Activités des associations commerciales vise à appuyer les stratégies de développement des marchés d'exportation des associations commerciales et industrielles canadiennes satisfaisant aux critères d'admissibilité du PDME.

Le partenariat entre le PDME et les entreprises canadiennes prend la forme d'un investissement dans une société canadienne décidée à se développer sur les marchés internationaux. Ce n'est pas une subvention, ni un prêt, non plus qu'une prestation, mais plutôt une contribution remboursable. Les modalités de remboursement sont définies en fonction des ventes additionnelles réalisées par la société bénéficiaire ou selon les contrats obtenus.

Bien que le PDME ne dispose pas d'un programme visant spécifiquement l'industrie du cinéma et de la vidéo, il peut soutenir les stratégies de développement des marchés d'exportation de ce secteur.

**Pour obtenir des renseignements**

Pour plus d'information, communiquez avec le Centre de commerce international le plus près de chez vous. Vous trouverez la liste des Centres de commerce international à l'adresse Internet suivante :

Site Internet : *http://www.infoexport.gc.ca/section2/PEMD_annex-e.asp#1*

Vous pouvez également communiquer avec :

Sonya Thissen
Déléguée commerciale
Direction de la promotion des arts et des industries culturelles
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Site Internet : *http://www.infoexport.gc.ca*

Téléphone : (613) 992-5965
Téléphone : (613) 944-0018 (renseignements généraux)
Télécopieur : (613) 995-5773

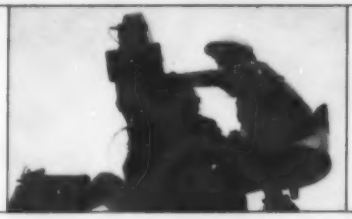

**Société pour l'expansion des exportations**

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État financièrement autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères et du Commerce international. Cette institution financière a le mandat d'aider les exportateurs canadiens à réussir sur les marchés étrangers.

La SEE offre un large éventail de services financiers souples et innovateurs, adaptés aux besoins des exportateurs canadiens et de leurs clients étrangers. Depuis plus de 50 ans, les services de gestion des risques de la SEE, notamment de l'assurance crédit à l'exportation, du financement des ventes et des garanties, sont indissociables des stratégies d'exportation d'un grand nombre d'entreprises canadiennes de toutes tailles.

Bien que la SEE ne dispose pas d'un programme visant spécifiquement l'industrie du cinéma et de la vidéo, elle peut soutenir l'exportation de produits culturels.

**Pour obtenir des renseignements**

Équipe des PME exportatrices
Société pour l'expansion des exportations
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3

Site Internet : *http://www.edc.ca*

Téléphone : 1 888 332-3320 (sans frais)
Téléphone : (613) 598-6697
Télécopieur : (613) 237-2690

## Agence canadienne de développement international

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du programme officiel du Canada dans le secteur de l'aide au développement. L'Agence soutient les principes du développement durable de manière à réduire la pauvreté et à créer un monde où les gens se sentent plus en sécurité, ont une chance égale de réussir et de prospérer. Le Canada, à l'instar d'autres pays industrialisés, procure une aide au développement sous forme de nourriture, de services, de transfert de technologies et d'aptitudes, ainsi que sous forme de contributions financières.

**Programme d'information sur le développement**

Le Programme d'information sur le développement œuvre en partenariat avec des organismes non gouvernementaux et privés qui se spécialisent dans les activités de sensibilisation du public canadien aux questions entourant le développement international. Le Programme soutient des projets de communications innovateurs qui mettent un accent particulier sur l'importance du rôle des Canadiens et sur la contribution inestimable qu'ils apportent aux pays en développement et aux pays en transition.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur un problème prioritaire de développement international et souligner l'importance du rôle et de la contribution des Canadiens dans les pays en développement et les pays en transition; ils doivent en outre viser un marché canadien. Le Programme soutient un large éventail de projets, notamment des productions de télévision et de radio, des articles ou des encarts dans des magazines ou des journaux, des expositions, des échanges entre les journalistes, des conférences et des initiatives dans le domaine des nouveaux médias.

Le Programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Les projets soumis sont évalués par un comité indépendant qui recommande à l'Agence ceux qui concordent le mieux avec le mandat du Programme. Le Programme d'information sur le développement prendra en considération les projets qui demandent du financement de 5 000 $ jusqu'à concurrence de 250 000 $. Cependant, les ressources étant limitées et le nombre de demandes croissant, peu de projets obtiennent le montant maximal d'aide.

**Pour obtenir des renseignements**

Paul Turcotte
Gestionnaire - Programme d'information sur le développement
Direction générale des communications
Agence canadienne de développement international
200, Promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4

Site Internet : *http://www.acdi-cida.gc.ca/dip*

Téléphone : 1 800 230-6349 (sans frais)
Téléphone : (819) 997-1663 (région d'Ottawa-Hull)
Télécopieur : (819) 953-4933
Courriel : PID_DIP@ACDI-CIDA.GC.CA

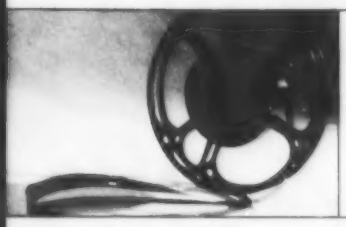

## Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants

Le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI) est un organisme national privé sans but lucratif. Le FCFVI a pour mandat d'encourager le secteur des productions non commerciales par la réalisation de films, de vidéos et de projets multimédias qui favorisent l'apprentissage continu et sont produits par des producteurs indépendants canadiens. À cet égard, le Fonds offre de l'aide financière à des producteurs indépendants pour le développement et la production de films, de vidéos et de programmation multimédia de langue française et anglaise portant sur un éventail de sujets qui sont présentés sous forme de documentaire, de docudrame ou d'animation. Ces productions ont pour objectif d'informer, d'éduquer et d'instruire.

Le Fonds a été constitué en 1991 pour poursuivre le travail de l'ancien Fonds d'aide à la production non destinée aux salles de cinéma, un organisme fédéral. Pour assurer la promotion de la production dans les deux langues officielles, il est prévu qu'au moins un tiers du budget du Fonds doit servir à financer des productions originales de langue française. De même, dans le but de reconnaître l'existence d'activités cinématographiques et vidéoscopiques ne visant pas les salles de cinéma dans toutes les régions du Canada, le Fonds s'efforce d'assurer qu'un cinquième de son argent est réservé à chacune de ces régions : l'Atlantique et le Nord canadien, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

**Projets de film et de vidéo**

Pour être admissible, un projet doit être une production cinématographique, une vidéo ou une série destinée à l'un (ou plusieurs) des marchés suivants : la télévision éducative ou à vocation spécialisée; le monde des affaires; le milieu de l'enseignement (de la maternelle à l'université); les services de santé; les bibliothèques; les groupes communautaires; les groupes qui œuvrent dans le domaine de la culture et des services sociaux. Il doit aussi satisfaire aux critères des productions canadiennes certifiées (pas moins de huit points sur dix), conformément à la définition canadienne énoncée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Le requérant doit être le producteur du projet. Si le requérant est une personne physique, il doit être citoyen canadien ou résident permanent au Canada. Si le requérant est une personne morale, il doit s'agir d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif de propriété canadienne et sous contrôle canadien.

Le Fonds assure une aide partielle pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet de conception ou de production sous forme de subvention – et non de participation financière au capital. Au chapitre du développement, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % du budget de développement prévu et n'excédant pas 10 000 $. À celui de la production, le Fonds peut contribuer une somme correspondant à au plus 49 % des coûts de production ou n'excédant pas 50 000 $.

**Projets multimédias**

Le FCFVI offre de l'aide financière pour le développement, le prototype ou la production de produits multimédias entièrement interactifs dont le contenu est éducatif ou informatif, ou qui sont considérés comme étant un divertissement éducatif. Une grande partie du contenu doit inclure des prises de vues réelles ou des images vidéo animées. Les jeux dont le contenu est éducatif ou informatif sont admissibles.

Les critères d'admissibilité sont semblables à ceux qui s'appliquent aux films et aux vidéos. Le producteur, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme sans but lucratif, doit être canadien.

Le Fonds assure une aide partielle pouvant aller jusqu'à 49 % des coûts directs du budget d'un projet multimédia à trois phases différentes : développement, prototype ou production. Le FCFVI n'accorde pas au total plus de 60 000 $ pour un projet.

**Pour obtenir des renseignements**

Robin Jackson
Directrice générale
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants
666, avenue Kirkwood, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1Z 5X9

Site Internet : *http://www.cifvf.ca*

Téléphone : (613) 729-1900
Télécopieur : (613) 729-4610
Courriel : cifvf@achilles.net

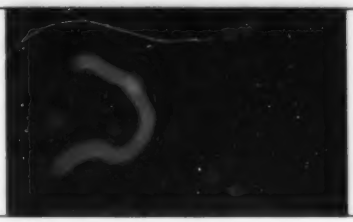

## Équipe Canada inc

Équipe Canada inc est un partenariat des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant pour but d'aider les entreprises canadiennes à exercer leurs activités sur la scène internationale. Équipe Canada inc offre une vaste gamme de services notamment les suivants :

- Perfectionnement des compétences (séminaires et ateliers sur la commercialisation internationale, recherche de marchés étrangers, financement des transactions commerciales et logistique commerciale);
- Information sur les marchés (p. ex., études de marché, profil de secteurs, information commerciales);
- Consultation et orientation (p. ex., évaluation de l'état de préparation à l'exportation, élaboration d'un plan d'exportation, choix d'un marché);
- Services de soutien à l'entrée sur le marché (p. ex., participation à des foires commerciales et à des missions commerciales, repérage de partenaires);
- Financement des transactions commerciales (p. ex., financement du développement des marchés, fonds de roulement, risques liés aux acheteurs étrangers, assurances);
- Soutien sur place à l'étranger (p. ex., accès aux marchés, contacts d'affaires internationaux, débouchés commerciaux étrangers, transfert de technologie, promotion des investissements).

**Pour obtenir des renseignements**

Ulla Kourany
Conseillère principale
Direction générale du commerce et de l'investissement
Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 6e étage
Hull (Québec)
K1A 0M5

Site Internet : *http://www.exportsource.gc.ca*

Téléphone : 1 888 811-1119 (sans frais; information sur les exportations)
Téléphone : (819) 953-5279
Télécopieur : (819) 953-5367

## Industrie Canada

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, axée sur le savoir. Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable efficace et concurrentiel. Les programmes du Ministère visent à encourager le développement industriel et technologique, à stimuler la recherche scientifique, à établir la politique des télécommunications, à promouvoir l'investissement et le commerce, à favoriser la croissance de la petite entreprise et l'essor du tourisme et à élaborer les règles et les services qui assureront le bonfonctionnement du marché.

**Programme de Financement des petites entreprises du Canada**

Le programme de Financement des petites entreprises du Canada (FPEC) est un programme de garanties de prêts créé pour aider ces sociétés à donner leur pleine mesure. Il leur permet d'accéder plus facilement à des prêts à terme qui servent à financer l'achat ou l'amélioration de biens immobilisés destinés à l'expansion de leurs opérations ou à la création d'une nouvelle entreprise. Régi par la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, le programme est une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des prêteurs du secteur privé.

La plupart des petites entreprises à but lucratif (sauf les entreprises agricoles) qui démarrent ou sont établies au Canada sont admissibles à ces prêts, à condition que leurs recettes brutes ne dépassent pas cinq millions de dollars pour l'exercice au cours duquel elles demandent un prêt.

Aux termes du programme FPEC, la somme non remboursée sur les prêts ne peut être supérieure à 250 000 $.

**Pour obtenir des renseignements**

Communiquez avec un établissement financier de votre région pour savoir comment le FPEC peut répondre à vos besoins particuliers.

Administration des prêts aux petites entreprises
Industrie Canada
235, rue Queen, 8e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Site Internet : *http://www.strategis.ic.gc.ca/csbfa*

Téléphone : (613) 954-5540
Télécopieur : (613) 952-0290

## Annexe

### Office national du film du Canada - Bureaux de production régionaux

***Le Programme anglais***

Barbara Janes
Directrice générale – Programme anglais
Office national du film du Canada
C.P. 6100, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3H5
Téléphone : (514) 283-9501
Télécopieur : (514) 496-5106

***Documentaire***

**Québec**
Sally Bochner
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 496-2216
Télécopieur : (514) 283-5487

**Provinces de l'Atlantique**
Kent Martin
Producteur
Office national du film du Canada
Queen's Court, 2e étage
5475 Spring Garden Road
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1G2
Téléphone : (902) 426-7351
Télécopieur : (902) 426-8901

**Ontario**
Louise Lore
Productrice exécutive
Office national du film du Canada
150, rue John
Toronto (Ontario) M5V 3C3
Téléphone : (416) 973-6856
Télécopieur : (416) 973-7007

**Alberta et les Territoires du Nord-Ouest**
Graydon McCrea
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
10815, 104e Avenue, bureau 100
Edmonton (Alberta) T5J 4N6
Téléphone : (403) 495-3013
Télécopieur : (403) 495-6412

**Colombie-Britannique et Yukon**
Gillian Kovanic et Selwyn Jacob
Producteurs
Office national du film du Canada
1385, 8e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569

**Manitoba et Saskatchewan**
Joe MacDonald
Producteur
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-3160
Télécopieur : (204) 983-0742

***Animation, jeunesse, interactivité***

**Est**
David Verrall, producteur exécutif
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9571
Télécopieur : (514) 283-5487

**Colombie-Britannique, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Yukon**
Svend-Erik Eriksen
Producteur exécutif
Office national du film du Canada
1385, 8e Avenue Ouest, bureau 200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6H 3V9
Téléphone : (604) 666-3838
Télécopieur : (604) 666-1569

**Manitoba et Saskatchewan**
Jennifer Torrance
Productrice
Office national du film du Canada
136, avenue Market, bureau 300
Winnipeg (Manitoba) R3B 0P4
Téléphone : (204) 983-3160
Télécopieur : (204) 983-0742

***Le Programme français***

Andréanne Bournival
Directrice générale -
Programme français
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9285
Télécopieur : (514) 283-7914

Jean-Daniel Eigenmann
Directeur général adjoint,
Programmation
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-2733
Télécopieur : (514) 283-7914

Diane Poitras
Productrice, Studio documentaire
Acadie
Office national du film du Canada
Heritage Court
95, rue Foundry, bureau 100
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Téléphone : (506) 851-6104
Télécopieur : (516) 851-2246

Jacques Ménard
Producteur, Studio documentaire
Ontario/Ouest
Office national du film du Canada
150, rue John
Toronto (Ontario) M5V 3C3
Téléphone : (416) 973-2225
Télécopieur : (416) 954-0775

***Aide au cinéma indépendant - Canada (ACIC) (pour le Québec)***

Monique Létourneau
Programme ACIC (pour le Québec)
Office national du film du Canada
3155, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4N 2N4
Téléphone : (514) 283-9324
Télécopieur : (514) 283-6243